

UN ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



REVUE SUISSE D'APICULTURE

4/2024 · Avril

Abeilles et plantes

Prairies grasses : comment transformer un gazon en paradis pour les abeilles sauvages ?

apiservice

Frelon asiatique : qui fait quoi ?

2024

HOSTETTLERS®

Alimentation *pour Abeilles*



éprouvée et riche, recommandée
par les apiculteurs

voyez shop
www.hostettlers.ch



contenant sucre, fructose
et sucre de raisin

- Sucre Suisse
- conservation 24 mois (DULO)
- sans agents conservateurs

NOUVEAU

pour Dadant (et autres)

Candi 2kg-sac transparent
hauteur 3 cm



SIROP ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation automnale,
72-73% matière sèche.

BagInBox 20 kg / 10 kg / 6 kg
Bouteille PET 2 kg
remises a partir de 100 kg

CANDI ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation de stimulation au
printemps et l'alimentation intermédiaire.

Bac transparent 1.5 kg
Sac transparent 2 kg
remises a partir de 24kg

Prix de base / remises voir:
www.hostettlers.ch



Dépôts:

voyez: www.hostettlers.ch

- Genève** Camion Transport SA
53, Rte. des Jeunes
1227 Carouge
Tél. 022 343 23 40
- Daillens** Planzer Transports SA
Zone industrielle Les Graveys
1306 Daillens
Tél. 021 863 14 45
- Lyss** Planzer Transport AG
Industriering 17
3250 Lyss
Tél. 032 387 31 11
- Burgdorf** Camion Transport AG
Buchmattstrasse 70
3400 Burgdorf
Tél. 034 428 00 28
- Sion** Berthod Transports SA
Route de la Drague 56
1950 Sion
Tél. 027 205 66 33

Sirop (Bio/conventionnel): La remise est accordée pour la quantité achetée tout au long d'une année civile et est mis à jour avec chaque facture. Il est possible d'effectuer plusieurs retraits au cours de l'année. Les prix indiqués s'appliquent aux marchandises retirées aux dépôts à partir de 4 paquets.

www.hostettlers.ch / Tel. gratuit: 0800 825 725



Hostettler-Spezialzucker AG

Karl Roth-Str. 1, CH-5600 Lenzburg 1

Tel. 044 439 10 10, www.hostettlers.ch



REVUE SUISSE D'APICULTURE

Fondée par Edouard Bertrand (1832-1917; rédacteur de 1879 à 1903)

145^e année

N° 4/2024

Avril

Les annonces et articles à publier doivent être adressés à la rédaction:

revue.sar@abeilles.ch

Tarifs des annonces et délais 2024:

www.revue.abeilles.ch

Les articles publiés dans la *Revue suisse d'apiculture* sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Néanmoins, comme nous répondons juridiquement de tout ce qui est publié, selon la jurisprudence, nous nous réservons le droit de ne pas publier certains textes, documents, lettres!

SOMMAIRE

EDITORIAL

Un printemps nourricier pour toutes 107

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Un bon départ sanitaire 108

SAR

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 22 janvier 2024 112

Vente de reines 113

APISERVICE

Frelon asiatique: qui fait quoi? 116

Intoxications d'abeilles 2023 118

Formation de jeunes colonies 121

Chute naturelle du varroa et traitement d'urgence 124

ABEILLES ET PLANTES

Prairies grasses: comment transformer un gazon en paradis pour les abeilles sauvages 126

ABEILLES SAUVAGES

Les nomades 133

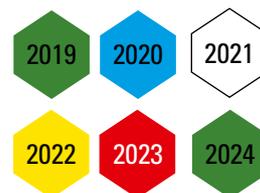
REVUE DE PRESSE 135

DATES À RETENIR 143

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 148

Photo couverture: Au printemps la vie sauvage reprend aussi sa quête de nourriture, comme cette *Nomada fabriciana* sur un tissilage. Apprenez-en plus sur cette abeille sauvage dans ce numéro! Photo Sophie Giriens.

Couleurs de marquage des reines



EDITORIAL

Un printemps nourricier pour toutes

Transformer sa pelouse en Eden fleuri, c'est un peu comme nourrir les oiseaux en hiver: un soutien à un monde sauvage trop impacté par notre présence humaine envahissante. Au printemps l'apiculteur se préoccupe de la nutrition de ses protégées, il intervient s'il juge nécessaire en cas de conditions météorologiques défavorables. Mais la vie sauvage ne bénéficie pas du « petit coup de sirop », et un printemps pauvre en fleurs impacte aussi les centaines d'autres espèces d'abeilles du pays. Recréer une offre florale riche, c'est assurer une source nourricière naturelle pour les abeilles mellifères mais aussi pour toute une faune qui est plus vulnérable encore à l'invasion de sapiens.

La Revue suisse d'apiculture a pour vocation première de transmettre des connaissances apicoles, mais tout comme la connaissance et la préservation de l'environnement font partie du cahier des charges de l'agriculteur, l'apiculteur se doit de connaître les fleurs, l'écologie des insectes et les enjeux environnementaux liés à ces derniers. J'espère donc que les deux articles à ce sujet dans ce numéro sauront faire écho dans vos cœurs déjà passionnés.



Isaline Bise

Impressum

Editeur: Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction: Isaline Bise, revue.sar@abeilles.ch

Tirage: 4000 exemplaires

Mise en page

et impression:

Centre d'impression Le Pays
Allée des Soupirs 2, CP 1116,
2900 Porrentruy

Changements d'adresse:

Aude Steiner
Les Brussattes 1
2904 Bressaucourt
Tél. 032 466 76 64

E-mail: administration@abeilles.ch

Un bon départ sanitaire



Céline Jurik

Monitrice-éleveuse, membre du comité SAR
conseils.debutants@abeilles.ch

Aide-mémoire disponible

www.abeilles.ch/apiculture/concept-dexploitation-aide-memoire/



La loque, c'est injuste, peut frapper un rucher tenu de façon exemplaire par un apiculteur consciencieux. Cependant, le soin apporté à l'hygiène dans le travail avec les abeilles contribue à limiter les risques de profusion des maladies et à distribuer des produits apicoles sains. Les aide-mémoire publiés sur ce thème¹ peuvent vous guider dans le choix de vos pratiques et ces recommandations devraient être appliquées en tout temps. Voici quelques conseils collectés dans ces fiches et/ou inspirés des interven-

Imaginez la situation suivante : on suspecte un foyer de loque dans un rucher situé à proximité du vôtre. Vous allez être contacté et contrôlé. Une peur panique vous envahit. Et si j'avais fait faux ? Si, dans ma conduite, j'avais fait un faux pas propice à la propagation de la maladie ? Je me suis moi-même posé cette question lors de la dernière saison. J'aimerais l'aborder avec vous aujourd'hui. L'année 2023 aura été marquée par de sévères épizooties. Les cas de loque ont impacté l'apiculture romande.

tions des inspecteurs des ruchers investis dans l'endiguement de l'épidémie de loque en 2023. Le ton vous semblera peut-être un peu autoritaire, mais il y a peu de place pour la discussion autour de ces thématiques. A la suite de cette synthèse, j'ajouterai des conseils plus personnels sur les premières visites de printemps.

Renouvellement des rayons et gestion des vieux cadres

Les rayons sont les lieux d'élevage des larves, de stockage de nourriture, de miel et de pollen. Après éclosion de l'abeille, la peau de nymphe de l'état larvaire et le reliquat du cocon restent dans les cellules. Des germes pathogènes peuvent s'incruster dans ces résidus ainsi que dans des restes de nourriture ou dans la cire. Les résidus réduisent également au fil du temps le diamètre des cellules, engendrant ainsi de plus petites abeilles. Pour ces raisons, les rayons devraient être totalement renouvelés tous les trois ans. Si les inspecteurs rencontrent une majorité de cadres noircis et difficiles à décoller, ils contrôleront sans doute le couvain avec une attention accrue. Je rappelle aussi ici que votre ruche doit permettre aux inspecteurs d'effectuer leur travail. Les cadres doivent être mobiles et le couvain accessible, comme l'impose l'article 59 de l'Ordonnance sur les épizooties (Figure 1).

Il est parfois délicat de réussir à sortir un cadre que vous jugez trop vieux. Il peut être pondu ou plein de nourriture. Cherchez à l'éloigner du



Photo: C. Jurik

Départ d'une jeune colonie chez une nouvelle apicultrice bien décidée à partir sur le bon pied.

¹ www.abeilles.ch/aidememoire

– Art. 59 Obligations des détenteurs d'animaux²⁸⁰

¹ Les détenteurs doivent prendre soin des animaux dans les règles; ils doivent prendre les mesures qui s'imposent pour les maintenir en bonne santé et pour garantir la biosécurité de leur unité d'élevage.²⁸¹

^{1bis} Il leur incombe de veiller à ce que les tiers respectent les mesures visées à l'al. 1 dans leur unité d'élevage.²⁸²

² Ils doivent prêter aide aux organes de la police des épizooties qui exécutent des mesures dans leur troupeau, telles que la surveillance et l'examen des animaux, l'enregistrement et l'identification, la vaccination, le chargement et la mise à mort, et mettre à disposition le matériel nécessaire s'il est en leur possession. Ils veillent à ce que les appareils de contention des animaux soient disponibles et à ce que les animaux soient habitués au contact avec l'homme et à la contention. Cette collaboration ne leur donne pas droit à une indemnité.²⁸³

³ Les apiculteurs doivent entretenir dans les règles les ruches occupées et les ruches inoccupées et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que la ruche ne devienne une source de propagation d'épizooties. Les systèmes de ruche doivent être conçus de telle manière que l'on puisse en tout temps contrôler la ruche et ouvrir les nids à couvain.²⁸⁴

²⁸⁰ Introduit par le ch. I de l'O du 25 avr. 2018, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2018 (RO 2018 2069).

²⁸¹ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 31 mars 2021, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2021 (RO 2021 219).

²⁸² Introduit par le ch. I de l'O du 31 mars 2021, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2021 (RO 2021 219).

²⁸³ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 juin 2014, en vigueur depuis le 1^{er} août 2014 (RO 2014 2243).

²⁸⁴ Introduit par le ch. I de l'O du 19 août 2009 (RO 2009 4255). Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 20 juin 2014, en vigueur depuis le 1^{er} août 2014 (RO 2014 2243).

Figure 1:
Article 59 de
l'Ordonnance
du 27 juin 1995 sur
les épizooties, RS
916.401 (OFF)

cœur du couvain et à trouver une opportunité pour le sortir. Le mois d'avril est une période propice à ce genre de manipulation. Vous pouvez par exemple passer un vieux cadre comportant encore quelques réserves de l'autre côté de la partition pour que les abeilles consomment ou migrent les dernières réserves. Lors de votre prochaine visite, vous pourrez le récupérer pour le fondre, et donner une nouvelle cire gaufrée pour agrandir le volume de votre colonie.

A cause de la fausse teigne (aide-mémoire 2.6.) les anciens rayons doivent être très régulièrement fondus (dans la semaine qui suit) ou stockés au frais en attendant (à moins de 12°C).

Afin d'éviter la transmission de maladies, il vaut mieux renoncer à échanger des cadres entre les ruches. Par exemple, en renforçant au printemps une colonie faible avec le couvain d'une autre colonie, vous prenez des risques sanitaires. Cependant on doit parfois y avoir recours pour des opérations d'élevage.

Les cadres de nourriture, de couvain ou de miel ne doivent être librement accessibles ni aux abeilles ni aux ravageurs. Les trous de vol de colonies mortes ou de ruches vides doivent être fermés hermétiquement. Les ruches en bois peuvent être grattées puis désinfectées au brûleur à gaz. Les ruches ou parties de ruches qui ne supportent pas la flamme peuvent être nettoyées avec un désinfectant recommandé.

Ustensiles et outils de travail

Prenez l'habitude de nettoyer votre lève-cadre à la fin de votre visite. Vous pouvez par exemple le gratter puis le passer à la flamme de votre chalumeau. Quant à votre brosse, pensez à la laver régulièrement sous l'eau chaude savonneuse, voire au lave-vaisselle. C'est juste une routine à mettre en place.

La combinaison d'apiculteur et le voile doivent être lavés régulièrement. Vous pouvez laver la plupart des vêtements de travail dans la machine à laver, à hautes températures. La voilette devrait être amovible pour la laver.

En cas de déplacement ou de suspicion de maladie

La loque est une maladie à déclaration obligatoire. Evoluez dans vos connaissances, apprenez de vos collègues expérimentés et profitez de la

*Une habitude simple,
un lève cadre nettoyé
en fin de journée.*



Photo: C. Junk

documentation en ligne (aide-mémoire « Reconnaître les maladies et ravageurs »). En cas de doute sur l'état sanitaire de votre couvain, vous avez l'obligation d'appeler votre inspecteur, l'inviter à contrôler les colonies concernées et vous plier à ses recommandations.

Par ailleurs, chaque rucher doit être évidemment déclaré et clairement identifié par son numéro. Je vous déconseille de fixer votre plaquette sur une ruche. Si une opération de nettoyage ou de manutention concernait cette ruche, vous pourriez vous retrouver avec un rucher sans numéro et une plaquette itinérante. Essayez plutôt d'identifier un support fixe et clairement visible. Idéalement, faites apparaître vos coordonnées afin d'être rapidement joignable.

Les mouvements de colonies depuis votre rucher ou vers celui-ci doivent être signalés. Par exemple, lors d'acquisition de jeunes colonies chez un collègue, l'autorisation des inspecteurs concernés par le déplacement doit être obtenue avant celui-ci. On peut avoir recours à l'application Beetraffic, ou choisir un contact direct par mail ou téléphone avec les inspecteurs.

Des réserves de miel/pollen encore larges à la floraison de la dent de lion, et une amusette. Ne pas apporter de nourriture.



Quelques conseils plus personnels pour vos premières visites de printemps

Certains symptômes apparaissent parfois au printemps sans forcément annoncer le pire à venir. La succession d'événements météorologiques discontinus et de grande amplitude peut conduire à un refroidissement brutal et bref du couvain. Il peut en résulter un épisode de mortalité du couvain lui procurant momentanément un aspect pouvant susciter votre inquiétude. Par ailleurs, un épisode froid et pluvieux relativement long peut encore survenir en avril et provoquer l'apparition de certains symptômes comme une légère dysenterie ou un début de couvain calcifié. Avant de vous inquiéter davantage, de simples mesures souvent très efficaces peuvent être entreprises.

Je vous conseille une formule universelle en trois points si vous êtes dans cette situation :

1. Resserrez le volume de votre colonie,
2. Réduisez l'entrée,
3. Donnez un verre de sirop léger 50/50 de préférence tiède.

En réduisant le volume de la colonie, vous allez l'aider à maintenir la température nécessaire à la bonne santé du couvain et susciter la ponte. En réduisant l'entrée pendant cette période, vous limitez les risques de pillage. Enfin, le sirop va simuler l'apport de nectar et stimuler la ponte de la reine pour renouveler le couvain défaillant. Le sirop léger est le plus facilement consommable pour les abeilles et sa présence va inviter les abeilles à réorganiser les réserves et nettoyer le couvain mort pour faire de la place. Vous pouvez renouveler cet apport deux ou trois fois sur deux semaines.

Pour rappel, le sirop léger est obtenu en mélangeant 1 kg de sucre et 1 l d'eau. Si vous souhaitez en préparer à partir de sirop du commerce, retenez que celui-ci est un sirop deux tiers/un tiers, donc en ajoutant un tiers d'eau, vous retombez sur un 50/50. Un apport de protéines peut être aussi bénéfique dans ces circonstances si la météo est mauvaise et empêche les abeilles de profiter de cette ressource naturellement abondante en avril. Si votre intervention est efficace, vous devriez observer des déchets et cadavres sur vos tiroirs et vos planches de vol et un nouveau dynamisme dans vos colonies.

Un autre conseil qui me paraît important : ne laissez surtout pas vos colonies avoir faim à cette

période de l'année. Au moindre signe de rationnement, la reine réduira sa ponte et les ouvrières procéderont à la régulation du couvain, notamment par un comportement cannibale.

En avril, il y a suffisamment d'abeilles pour que l'activité de ponte s'intensifie de façon spectaculaire et que de larges zones de couvain apparaissent. En revanche, selon votre environnement, les ressources peuvent être encore limitées, en montagne notamment. Si un épisode de mauvais temps apparaît et limite le vol des abeilles, la population va très rapidement consommer les dernières réserves et se retrouver en situation de stress. Votre colonie va passer de l'expansion à la retenue. Vous en ressentirez lourdement les conséquences dans le déroulement de votre saison et les résultats obtenus. Vous devez accompagner vos colonies dans cette mauvaise passe, en apportant régulièrement un peu de sirop. Choisissez du sirop lourd s'il s'agit de reconstituer rapidement des réserves inexistantes et du sirop léger s'il reste quelques réserves que vous souhaitez préserver. En revanche, si la météo est bonne et que l'activité des abeilles est importante, vous n'avez pas à intervenir.

Ultime conseil : Ne négligez pas la ressource en eau. Surveillez vos abreuvoirs et alimentez-les régulièrement.

Finalement, mon article du conseil aux débutants pour le mois d'avril peut se résumer ainsi :

- Enregistrez le numéro de votre inspecteur sur votre téléphone,
- Mettez en place une routine qui s'appuie sur de bonnes pratiques,
- Ayez sous la main un peu de sucre ou de sirop pour accompagner vos colonies si nécessaire en cette période charnière.

J'espère que le mois d'avril ne nous privera nullement du spectacle délicieux des abeilles frénétiques se bousculant à l'entrée de nos ruches, chargées de pollen mais suffisamment habiles pour atterrir sereinement.

J'adresse mes remerciements à Rémy Chambovey, inspecteur cantonal des ruchers en Valais, pour sa relecture et ses remarques au cours de la rédaction de cet article.

Je vous souhaite un excellent départ dans cette nouvelle saison qui se déroulera, on l'espère, sous un ciel plus favorable que 2023 en ce qui concerne la santé des colonies.



Photo: C. Jurik

En avril, la ponte s'intensifie et le couvain mâle apparaît. Les besoins en nectar et pollen sont importants et les réserves maigres. Cette colonie doit être surveillée et accompagnée en cas de mauvais temps.

Ce mois-ci au rucher

Ce que font les abeilles

Avril est un mois fleuri. Des abeilles chargées de jolies pelotes de pollen se bousculent au trou de vol. Dans la ruche, le couvain s'étend à présent sur de larges surfaces et les premiers mâles font leur apparition. Les réserves de nourriture sont reconstituées si les conditions météorologiques sont favorables.

Ce que fait l'apiculteur

L'apiculteur veille à ce que les abeilles disposent de suffisamment d'espace :

- En agrandissant le nid à couvain
- En augmentant l'ouverture au trou de vol
- En posant les premières hausses

Il s'assurera que les disponibilités en eau soient suffisantes et que les réserves ne manquent pas en cas de refroidissement. Il peut également profiter de ses visites pour marquer les reines encore non marquées.



Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 22 janvier 2024

Henri Erard

Membre du comité SAR,
chargé du secrétariat et des finances
caissier@abeilles.ch

La séance a lieu en visioconférence. Tous présents.

Le comité central :

- Prend connaissance et adopte les comptes 2023 ;
- Débat des opportunités de trouver de nouvelles recettes ;
- Débat et adopte le budget 2024 ;
- Adopte l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 23 mars ;
- Décide la désignation d'un membre d'honneur (Jakob Troxler) et l'attribution du Prix Bertrand (Daniel Chérix). Par ce geste, la SAR remercie toutes les personnes qui œuvrent dans la lutte contre le frelon asiatique.
- Débat de toutes les démarches en cours concernant le frelon asiatique ;
- Confirme la participation du président Francis Saucy à l'émission « Les Dicodeurs » de la RTS en mai. L'idée est de promouvoir la journée mondiale des abeilles et de parler biodiversité, y c. cours sur les abeilles sauvages.
- Adopte le nouveau prix des ventes de timbres surtaxés ;
- Prend connaissance de l'état du portail de gestion informatisée du fichier des membres.

Bocaux à miel à palettes

Franco domicile tout compris

Prix valable pour bocaux assortis / combinés / mélangés - Le prix est valable pour le montant total des palettes achetées - même avec des pots de différente capacité

1 Kg	avec couvercle	-.73	-.68	-.62	Sur demande
1/2 Kg		-.49	-.45	-.41	
1/4 Kg		-.44	-.40	-.38	
1/8 Kg		-.39	-.36	-.34	
50 g		-.37	-.34	-.32	
Couvercle seulement - carton		-.18	-.15	-.14	

Dès palette

6-10 Pal

+11 Pal

+21 Pal

+35 Pal

bocaux aussi assortis / combinés / mélangés

Livrés à domicile = Livraison inclus dans le prix

TVA compris - Facture 20 jours net - Échantillons gratuits sur demande

Palette					
	1 Kg	98 emballages	de 12 pièces	=	1'176 p
	1/2 Kg	96 emballages	de 25 pièces	=	2'400 p
	1/4 Kg	99 emballages	de 24 pièces	=	2'376 p
	1/8 Kg	80 emballages	de 35 pièces	=	2'800 p
	50 g	54 emballages	de 54 pièces	=	2'916 p



091 647 30 84

crivelliimballaggi@hotmail.com

**Crivelli
Emballages
Chiasso**

Suite à des demandes répétées de la part d'apiculteur-riche-s, le comité SAR a décidé de publier chaque année dans la revue d'avril une liste des apiculteurs-riche-s qui vendent des reines. Vous trouverez ci-dessous la liste des personnes qui se sont inscrites dans les temps et qui sont seules responsables des données fournies.

Vente de reines

En couleur : moniteur-riche-s-éleveur-se-s SAR

Eleveur-se	Contact	Race	Reine station A (CHF)	Reine station B (CHF)	Reine rucher (CHF)	Reine station privée (CHF)	Port (CHF)
Asenjo José Chemin de Sous-Mont 25 1008 Prilly	joseasenjo66@gmail.com 079 373 39 04	Carnica	60,00		50,00 (F1)		5,00
Balmer Jean-Claude Route du Stand 2 1645 Le Bry	jcbal@bluewin.ch 079 606 12 56	Carnica	80,00		50,00 (F1)		Inclus
Berthod Nicolas Chemin des Canadas 2 1967 Bramois	nicofran@bluewin.ch 079 235 97 84	Carnica	80,00		50,00		Inclus
Castella Jacques Le Rucher de la Gruyère 1669 Neirivue	le-rucher@hotmail.com 079 412 20 71	Buckfast			50,00	65,00	5,00
Clerc Julien Route des Colombettes 195 1628 Vuadens	clerc9@bluewin.ch 079 359 01 55	Carnica	80,00		50,00 (F1)		Inclus
Horger Thierry Malviliers 8 2043 Boudevilliers	thierry-horger59@gmail.com 079 827 62 36	Carnica	75,00		50,00 (F1)		Inclus
Jaquier Bertrand Chemin des Chênes 6 1965 Savièse	info@apivalais.ch 076 746 03 91	Carnica	85,00		50,00		Inclus
Jurik Céline Grandchamps 5 1896 Miex	celinebjurik@gmail.com 078 848 56 21	Carnica	80,00		50,00		Inclus
Matter Maytain Yvan L'Erable 3 2019 Rochefort (NE)	yvan.maytain@gmail.com 079 649 35 67	Carnica	80,00		50,00 (F1)		5,00
Oberson Dylan Route du Pratzey 1 1733 Treyvaux	lerendezvousdesabeilles@gmail.com 079 942 32 67	Carnica			40,00		Inclus
Pellaz Jérémie Ollon (VD)	jeremie.pellaz@gmail.com 076 672 44 69	Buckfast			40,00		Pas d'envoi
Roth Philippe Val-de-Travers	contact@chezlapiculteur.ch 078 813 15 01	Carnica		65,00			Inclus
Savary Olivier Chemin du Pacoton 2 1088 Ropraz	passion.apicole@atomes.ch	Carnica	80,00		50,00 (F1)		Inclus
Udry Eric Cretalla 15 1976 Erde	eric.udry67@gmail.com 079 689 65 55	Carnica	70,00		40,00		6,00



ESPACE ABEILLES

Evologia 2053 Cernier

Espaceabeilles.ch

Visite libre
7j / 7j
10h00 - 17h00

Visite guidée
sur rendez-vous

Boutique
mercredi
14h00 - 17h00

weekend
10h00 - 17h00

ruches vitrées
démonstrations
animations
visites guidées



OUVERTURE
DU 27 AVRIL AU 27 OCTOBRE 2024

& Pots en verre couvertres pour le miel !

Action!

Livraison offerte pour
vos palettes de bocaux !*

Vente en gros et au
détail de bocaux adaptés
à tous vos besoins

Vente de
Ruches Dadant
et petit matériel
apicole

Le bocal de 500g
à partir de
0.50.- pièce*

Particuliers et
professionnels,
n'hésitez pas à nous
contacter ou à nous
rendre visite

Gamme
PVC-NI
ESBO-NI
BPA-NI

Massilly
SUISSE



LECOULTRE

Rte d'Oleyres 5 | CH-1721 Misery | T. 026 675 11 95
adv.lecoultre@massilly.com

* Offre soumise à conditions.

Frelon asiatique : qui fait quoi ?

Anja Ebener

Directrice apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
anja.ebener@apiservice.ch

Liste des interlocuteurs cantonaux

www.abeilles.ch/apiculture/sante-des-abeilles-pratique-apicole/frelon-asiatique/



En ce qui concerne le frelon asiatique, il est souvent difficile de savoir qui s'occupe de cette espèce invasive et comment procéder lorsque des cas sont signalés. Les responsabilités des différents acteurs sont présentées ci-dessous.

Qui est responsable de quoi ?

Il ressort de l'enquête Santé des abeilles 2023 que de nombreuses personnes attendent du SSA un soutien dans le domaine du frelon asiatique. Or, le SSA n'a pas de responsabilité en la matière et n'est impliqué que de manière marginale.

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est l'office fédéral compétent pour les espèces exotiques (comme le frelon asiatique). Selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, la responsabilité pour le frelon asiatique incombe aux différents cantons. En raison de la révision attendue de la loi sur la protection de l'environnement, l'OFEV a en grande partie les mains liées. Les formations organisées par les services cantonaux des néobiotes sont soutenues financièrement par l'office fédéral depuis octobre 2023.

Services cantonaux des néobiotes

Les cantons sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre le frelon asiatique. Pour ce faire, ils se basent sur les recommandations d'action élaborées par un groupe de travail national. En règle générale, cette tâche incombe aux services cantonaux des néobiotes, mais certains cantons ont confié cette mission à d'autres services cantonaux. La liste « Personnes de contact pour le frelon asiatique des différents cantons » fournit des informations à ce sujet.

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

L'OSAV est aux commandes dans le domaine des épizooties des abeilles (loques américaine

et européenne, varroase et petit coléoptère de la ruche). Comme le frelon asiatique n'est pas classé comme épizootie, ni en Suisse ni en Europe, l'OSAV ne peut pas intervenir dans ce domaine.

et européenne, varroase et petit coléoptère de la ruche). Comme le frelon asiatique n'est pas classé comme épizootie, ni en Suisse ni en Europe, l'OSAV ne peut pas intervenir dans ce domaine.

Services vétérinaires cantonaux

Les services vétérinaires des cantons sont chargés de l'application de la législation sur les épizooties. Selon les lois cantonales, les inspecteurs des ruchers peuvent toutefois s'occuper accessoirement du frelon asiatique.

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Dans le domaine des abeilles mellifères, l'OFAG s'occupe en particulier de l'élevage et soutient la clarification de suspicions d'intoxication des abeilles. Jusqu'à présent, l'OFAG ne s'occupe qu'accessoirement du frelon asiatique. Une participation financière au projet de vulgarisation jurassien dans le domaine de la formation a entre-temps été assurée. La promesse d'une aide financière pour un projet de recherche est encore en suspens.

Service sanitaire apicole (SSA)

Les prestations du SSA se basent sur les tâches définies par l'OSAV et l'OFAG et sont consignées dans le catalogue des prestations du SSA. Le frelon asiatique n'étant pas considéré comme une épizootie des abeilles, il ne relève pas du domaine de compétence du SSA. C'est pourquoi il ne peut apporter qu'un soutien limité aux apiculteurs et apicultrices (notamment sous la forme d'aide-mémoire ou au moyen d'exposés auprès des associations apicoles). Le SSA participe à l'élaboration des recommandations d'action pour les cantons. Sur mandat des services cantonaux des néobiotes, le SSA propose en outre des formations en tant que coordinateur de la Task Force nationale.

Apiculteurs et apicultrices

Il est dans l'intérêt de tous les apiculteurs que les nids de frelons asiatiques soient rapidement

trouvés et détruits. La destruction des nids est la méthode la plus efficace pour protéger les colonies d'abeilles et ralentir la propagation du ravageur. Les apiculteurs et apicultrices sont invités à observer régulièrement les trous de vol de leurs ruches et les plantes mellifères à

proximité et à signaler tout insecte suspect via le site www.frelonasiatique.ch avec une photo. Une participation à la recherche de nids est la bienvenue, en accord avec les responsables du canton concerné.

Procédure à suivre en cas d'apparition du frelon asiatique

			
<p>ETAPE 1 OBSERVATION</p>	<p>ETAPE 2 SIGNALEMENT</p>	<p>ETAPE 3 IDENTIFICATION</p>	<p>ETAPE 4 MESURES</p>
<p>Observer régulièrement les trous de vol et les plantes mellifères</p> <p>Photographier les insectes suspects</p>	<p>Indiquer le lieu de l'observation et télécharger une photo ou une vidéo sur la plateforme officielle www.frelonasiatique.ch.</p>	<p>L'identification et la réponse à l'annonceur·euse sont effectuées par les responsables du site (pas par le SSA).</p> <p>En cas de découverte confirmée, le service cantonal des néobiotes est informé par la plateforme d'annonce.</p>	<p>Le service cantonal des néobiotes définit la marche à suivre</p>
<p>Depuis fin juin 2023, les observations doivent être enregistrées <u>uniquement</u> sur la <u>plateforme officielle</u> www.frelonasiatique.ch. Le SSA n'est plus le point de contact pour les suspicions de frelons asiatiques.</p>			

Intoxications d'abeilles 2023

Marianne Tschuy

apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
marianne.tschuy@apiservice.ch

Retrouvez tous les aide-mémoire sur www.abeilles.ch/aidememoire



Aide-mémoire SSA (www.abeilles.ch/aidememoire)

- 3.1.1. Feuille de protocole intoxication
- 3.1.2. Intoxication

Les symptômes d'une colonie atteinte du virus de la paralysie chronique (CBPV) sont très similaires à ceux d'une intoxication d'abeilles: des abeilles tremblantes, se nettoyant et souffrant de mouvements non coordonnés sur la planche de vol, qui finissent par mourir en masse. Si le SSA estime que le CBPV est la cause la plus probable de la mort des abeilles, mais qu'une intoxication par des produits phytosanitaires (PPh) ne peut être exclue d'emblée, l'échantillon est analysé séparément dans deux laboratoires différents: un laboratoire analyse les résidus de pesticides et l'autre le CBPV.

Sur les quinze échantillons d'abeilles reçus par le SSA de la part d'apiculteurs en 2023, dix ont été analysés en laboratoire. Seuls quatre ont été analysés uniquement pour les résidus de pesticides, quatre pour les résidus de pesticides et le CBPV et deux pour le CBPV. Les analyses de résidus de pesticides ont confirmé deux fortes intoxications par des produits phytosanitaires. Aucun résidu n'a été détecté dans deux échantillons. Les analyses de CBPV ont confirmé une charge virale très élevée dans cinq cas. Enfin, dans un échantillon, ni les résidus de pesticides

Quinze cas de suspicion d'intoxication ont été annoncés au Service sanitaire apicole (SSA) l'année passée. A deux reprises, une intoxication aiguë a été confirmée.

ni les analyses du CBPV n'ont pu expliquer la mortalité des abeilles (voir fig. 1).

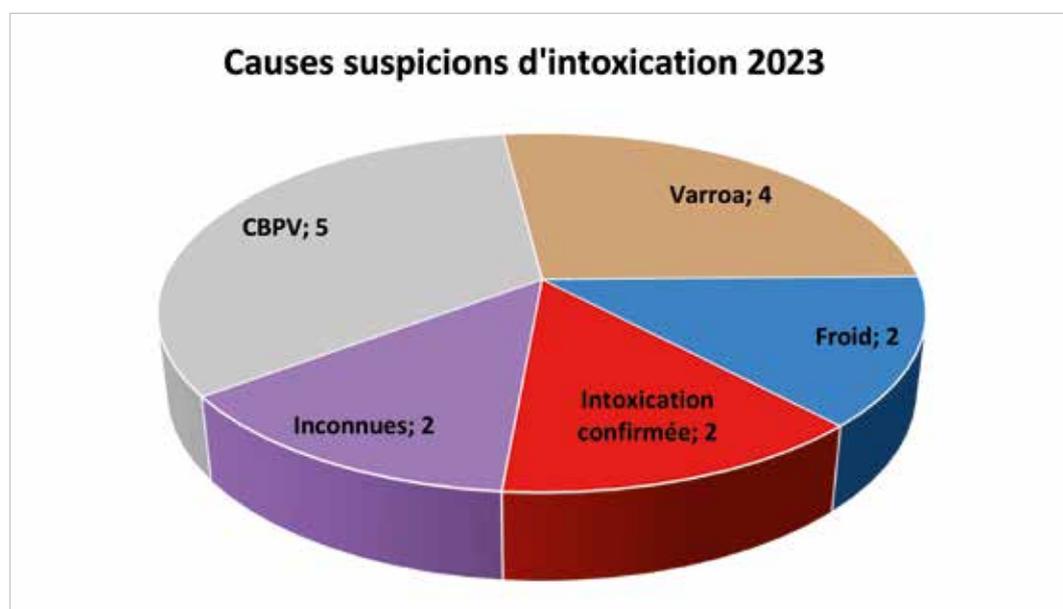
Annonces de suspicion de janvier à avril

En janvier de l'année dernière, le SSA a reçu la première annonce de suspicion d'intoxication aiguë d'abeilles. Cependant, la mort des abeilles était très probablement due à la varroase (voir l'article du SSA "Comprendre les pertes hivernales", Revue suisse d'apiculture de Janvier-Février 2024). Ce fut également le cas pour les annonces suivantes en février et début avril. Pour deux autres déclarations en avril, le froid était probablement responsable de la mort observée des abeilles.

Première intoxication confirmée en mai

Début mai, le SSA a reçu un échantillon d'abeilles provenant d'un rucher de 81 colonies. Un dimanche, l'apiculteur a remarqué des abeilles mortes en masse sur toutes les planches de vol. L'inspecteur des ruchers (AO IR) a exclu toute maladie et a prélevé un échantillon d'abeilles. Après

Fig. 1: Causes de la mort des abeilles pour les 15 annonces de suspicion 2023



un échange avec l'apiculteur et l'AO IR, un contrôle visuel et le lavage d'une partie de l'échantillon d'abeilles par le SSA, celui-ci a été envoyé au laboratoire cantonal de Zurich pour analyse. Une forte intoxication aiguë a finalement été confirmée. Étonnamment, la substance active diméthoate, un insecticide qui n'est plus autorisé depuis plusieurs années, ainsi que son produit de dégradation ométhoate ont été détectés en quantité mortelle pour les abeilles. Dès le début, les soupçons se sont portés sur un traitement effectué sur une culture de colza à proximité du rucher. L'analyse d'un échantillon de plantes l'a confirmé par la suite, car les résidus déjà identifiés dans les abeilles ont également été retrouvés dans les plantes, notamment le diméthoate et l'ométhoate. On pouvait donc supposer que cet insecticide avait bien été utilisé sur cette culture. Cette utilisation apparemment délibérée d'un produit retiré et qui, de plus, n'a jamais été autorisé pour les cultures de colza, a entraîné une forte intoxication aiguë de 81 colonies d'abeilles.

Résidus dans le miel ?

En cas d'intoxication, il se peut que les colonies d'abeilles ne soient pas les seules à subir des dommages. Souvent, lorsqu'une intoxication se produit au printemps ou au début de l'été, les hausses sont posées sur des colonies saines et fortes. Si les abeilles entrent en contact avec des substances actives hydrosolubles (comme le diméthoate et l'ométhoate) pendant leur butinage, elles peuvent les introduire dans la ruche où les substances peuvent s'accumuler dans le miel. Pour le miel comme pour tous les autres produits alimentaires et aliments pour animaux, il existe des limites maximales de résidus (LMR)¹ à ne pas dépasser. C'est pourquoi, en cas d'intoxication confirmée, le SSA fait également analyser depuis quelques années le miel récolté au moment de l'intoxication. Il s'agit d'éviter qu'à la suite d'une intoxication de colonies d'abeilles, un miel éventuellement contaminé ne soit mis sur le marché suisse et/ou que l'apiculteur-trice concerné-e ne soit tenu-e responsable d'une éventuelle contamination lors d'un éventuel contrôle de qualité, bien qu'il/elle ne l'ait pas provoquée.

Jusqu'à présent, les apiculteurs-trices mettaient un pot de miel de 250 g à la disposition

du SSA. Celui-ci était ensuite envoyé, comme l'échantillon d'abeilles, au laboratoire cantonal de Zurich pour analyse des pesticides. La décision de pouvoir vendre ou non une denrée alimentaire incombe toutefois au chimiste cantonal concerné. C'est pourquoi, à partir de 2024, le spécialiste cantonal responsable de la région prélèvera, le cas échéant, un échantillon de miel afin qu'il puisse également être analysé par le laboratoire cantonal concerné pour détecter les résidus des substances qui ont causé l'intoxication.

Virus de la paralysie chronique (CBPV)

Au cours du mois de mai, quatre autres échantillons d'abeilles sont parvenus au SSA : trois d'entre eux ont été analysés pour détecter des résidus de pesticides ainsi que le CBPV, le quatrième uniquement pour le CBPV. Les échantillons d'abeilles présentaient certes des résidus de différents produits phytosanitaires, mais les quantités étaient si faibles que les PPh ne pouvaient pas être la cause de la mort des abeilles. Dans deux de ces cas, une très forte densité d'agents pathogènes du CBPV a toutefois été détectée. Une telle densité a également été constatée dans l'échantillon analysé uniquement pour le CBPV. Dans ces trois cas, la cause de la mort des abeilles était cette maladie virale. La mort des abeilles n'est restée inexplicée que dans un seul de ces quatre cas suspects.

En juin, une nouvelle suspicion d'intoxication a été signalée. Les abeilles ont été analysées pour détecter le CBPV et les résidus de pesticides. L'échantillon ne contenait pas de résidus de pesticides, mais le virus CBP était présent en très grande quantité.

Deuxième intoxication en juillet

Début juillet, un autre échantillon d'abeilles est parvenu au SSA suite à une suspicion d'intoxication. Une apicultrice a observé, un dimanche, de nombreuses abeilles mortes devant les trous de vol et en partie dans les ruches (fig. 2) ainsi qu'une activité de vol inhabituellement faible en cette saison. L'inspecteur des ruchers a pu exclure d'éventuelles maladies et a prélevé un échantillon d'abeilles. Après réception et premières clarifications, l'échantillon a été envoyé au laboratoire cantonal de Zurich pour analyse.

¹ LMR (limite maximale de résidus) : Une LMR est la valeur maximale d'un résidu de pesticide qui est légalement acceptable lorsque les pesticides sont utilisés correctement dans ou sur les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux (bonnes pratiques agricoles).

Les pucerons à l'œuvre dans la production du miel de forêt, CRA, 2007
www.agroscope.ch



Les analyses ont indiqué une forte intoxication aiguë par la substance active spinosad confirmant ainsi la cause présumée soit la pulvérisation d'une culture de noisettes située à proximité immédiate du rucher. Le spinosad n'est normalement pas autorisé pour les cultures de noisetiers, mais l'agriculteur avait obtenu une autorisation exceptionnelle du service de l'agriculture pour cette utilisation particulière.

En Suisse, les produits contenant du spinosad sont soumis entre autres à l'obligation suivante en matière de protection des abeilles (SPe 8: Dangereux pour les abeilles):

Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Fig. 2: Abeilles mortes dans la ruche après intoxication au spinosad



© apiservice

Signaler une mortalité anormale des abeilles

Une mortalité anormale peut être signalée via la Hotline 0800 274 274 ou par courriel à info@apiservice.ch.

Les analyses d'intoxication sont gratuites pour tous les apiculteurs-suisse et liechtensteinois.

Pour plus d'informations, contactez la Hotline du SSA 0800 274 274, lundi à vendredi, 8 h - 16 h 30

Qu'est-ce que le miellat ?

Avant l'application de spinosad susmentionnée, on n'avait malheureusement pas remarqué la présence de miellat sur les noisetiers. Vous trouverez plus d'informations sur le miellat dans l'article du CRA de 2007 « Les pucerons à l'œuvre dans la production du miel de forêt ». Les plantes sur lesquelles il y a du miellat, sont facilement reconnaissables car les feuilles deviennent brillantes et collantes (voir fig. 3).

Spinosad, un insecticide biologique très toxique pour les abeilles

Les produits phytosanitaires contenant du spinosad sont actuellement les produits les plus risqués voire les plus toxiques pour les abeilles

suisse disponibles sur le marché. Les points finaux DL_{50}^2 (toxicité orale et de contact) de spinosad sont pratiquement identiques, voire légèrement inférieurs à ceux des néonicotinoïdes clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame, qui ne sont plus autorisés. Cela signifie que le spinosad est encore plus toxique pour les abeilles que les néonicotinoïdes retirés du marché. Des intoxications aiguës d'abeilles par cette substance active ont déjà été confirmées en 2020 et 2021.

Autres suspicions en juillet et septembre

En juillet, deux autres échantillons d'abeilles sont parvenus au SSA: dans l'un d'eux, une forte densité d'agents pathogènes du virus CBP a été constatée chez les abeilles. Dans le second échantillon, des produits phytosanitaires ont certes été détectés, mais leur quantité constatée ne pouvait expliquer la mort des abeilles. En revanche, de nombreuses abeilles de cet échantillon présentaient un abdomen raccourci, ce qui laissait supposer des dommages causés par Varroa.

Un autre échantillon, reçu en septembre, ne présentait pas de résidus de PPh. Dans ce cas, la cause de la mort temporaire des abeilles n'a malheureusement pas pu être déterminée.

Conclusions

Les deux cas confirmés démontrent que les intoxications aiguës surviennent lorsque des PPh non autorisés et toxiques pour les abeilles sont utilisés ou lorsque les prescriptions d'utilisation ne sont pas respectées.



© apiservice

Fig. 3: Miellat sur des feuilles de noisetier

² La dose létale 50 (DL_{50}) indique la quantité à laquelle 50 % des animaux de laboratoire sont tués en 48 heures. Il s'agit d'une mesure de la toxicité d'un produit: plus sa valeur DL_{50} est basse, moins il faut de substance active pour tuer les abeilles.

Formation de jeunes colonies

Outre la pérennité du cheptel, la formation de jeunes colonies prend de plus en plus d'importance pour endiguer la prolifération de varroa. Avec un grand nombre de jeunes colonies et une méthode appropriée, nous pouvons influencer de manière déterminante l'infestation de nos abeilles par les acariens.

La formation de jeunes colonies garantit que le cheptel peut être maintenu en cas de pertes inattendues, voire augmenté si nécessaire. Mais la formation de jeunes colonies ne joue pas seulement un rôle dans la reproduction. Son importance croît également en relation avec le varroa. C'est un outil efficace, notamment pour freiner le développement de cet acarien pendant la saison apicole. En choisissant une méthode appropriée et en l'appliquant au bon moment, il est possible de réduire considérablement l'infestation de varroas au cours de l'année. Des souches virales de plus en plus agressives mènent la vie dure aux abeilles. Si, lors de l'apparition du varroa en Suisse, on parlait encore d'un seuil de nuisance d'environ 10 000 acariens par colonie, nous nous situons aujourd'hui autour de 2 000 acariens, avec une tendance à la baisse. A cela s'ajoutent d'autres facteurs aggravants, comme les caprices du climat ou le frelon asiatique. Avec une faible infestation d'acariens tout au long de l'année, les abeilles disposent de meilleurs atouts pour faire face à de tels défis.

Tout type de formation de jeune colonie réduit le nombre d'acariens. Un prélèvement de couvain pour former une jeune colonie et un arrêt de ponte, dans la colonie mère comme dans la jeune colonie, permettent de soulager la colonie. La période d'essaimage est le moment idéal pour former une jeune colonie. Celle-ci se situe au moment de la pleine floraison de la dent-de-lion et de la floraison du pommier, du colza et de l'érable sycomore. Certaines méthodes sont présentées plus en détail ci-dessous.

L'essaimage naturel

Dans le cas de la variante la plus naturelle, l'essaimage naturel, la vieille reine quitte la colonie mère avec environ la moitié des abeilles.

Jusqu'à 80 % des acariens se trouvent dans le couvain. Les 20 % restants se trouvent sur les abeilles. L'essaimage partant n'emporte donc qu'environ 10 % de la population d'acariens. Il dispose par conséquent d'excellentes conditions pour se développer sainement. De plus, il n'emporte avec lui aucun fardeau, comme des cadres ou provisions contaminés. Il s'écoule un certain temps avant que la vieille reine ne recommence à pondre. En l'absence de couvain, les acariens que l'essaimage a emportés avec lui n'ont plus de base pour se reproduire. Lorsqu'ils se trouvent sur les abeilles, ils risquent d'être éliminés par celles-ci ou de tomber en cours de route lors d'une activité de butinage. Jusqu'à la reprise de leur reproduction après au moins 2 à 3 semaines, une partie importante d'entre eux

Fabian Trüb

apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
fabian.trueb@apiservice.ch



Un essaim précoce dans un prunier

Photo: Fabian Trüb

Retrouvez tous les aide-mémoire sur www.abeilles.ch/aidememoire



Aide-mémoire à ce sujet

- 1.4.2. Essaim artificiel
- 1.4.3. Essaim artificiel avec reine
- 1.4.4. Jeune colonie avec couvain
 - 1.4.4.1. Nucléus avec couvain regroupé
- 1.4.5. Nucléus de mi-journée
- 1.4.6. Essaims naturels
- 1.4.7. Division d'une colonie en fièvre d'essaimage
- 1.1. Concept varroa SSA

Trois jeunes colonies avec couvain fraîchement formées avec partitions thermiques avant nourrissage.



a disparu. Le reste a vieilli, ce qui diminue leur capacité de reproduction. Après une coupure de ponte, l'inhibition de la reproduction peut être observée sur trois cycles de couvain des abeilles (Gabel 2023). Ces facteurs entraînent un développement nettement plus lent de la population d'acariens.

Un phénomène similaire se produit dans la colonie mère restante. Selon le moment du départ de l'essaim avec l'ancienne reine, celle qui lui succède ne se mettra à pondre que 2 à 3 semaines plus tard. En outre, une semaine supplémentaire s'écoule avant que les acariens ne trouvent des cellules contenant des larves suffisamment âgées pour les accueillir. Au final, les acariens manquent de couvain pour se reproduire pendant environ un mois. Au lieu du doublement d'individus qui se produit normalement pendant cette période, la population d'acariens diminue d'environ 40 % (Calatayud 1994).

Essaim artificiel avec reine

En raison de l'imprévisibilité des essaims naturels, nous apicultrices et apiculteurs, avons généralement quelques réserves à leur égard. Nous pouvons toutefois obtenir des effets comparables avec un essaim artificiel avec reine. Etant donné que lors de la création d'un tel essaim on ne prélève qu'environ 1 kg d'abeilles, l'affaiblissement de la colonie mère est nettement moins important que lors du départ d'un essaim naturel. De par l'absence de couvain à entretenir, la colonie mère dispose de plus grandes capacités de collecte de nectar pendant la miellée précoce. Emile Warré avait déjà réussi à augmenter la production de miel de ses colonies grâce à l'absence de couvain pendant la miellée. Jusqu'à la miellée d'été, la colonie mère et la jeune reine auront rattrapé le retard pris après l'arrêt de ponte grâce à un élevage de couvain accru. Elle sera de nouveau prête pour la récolte estivale.

Il est important de bien soigner les deux parties de la colonie après le prélèvement de l'essaim (voir aide-mémoire 1.4.3.).

Grâce aux essaims artificiels avec reines, nous pouvons freiner de manière significative le développement du varroa. Cette méthode correspond à l'instinct naturel de reproduction des colonies et assure une nouvelle reine vitale dans la colonie mère. La méthode de l'essaim artificiel sera présentée en détail dans le numéro de mai de ce journal.

Jeune colonie avec couvain (nucléus) et nucléus avec couvain regroupé

A partir d'une colonie de production forte, on forme une jeune colonie avec couvain. Cette dernière produit une jeune reine à partir d'œufs fraîchement pondus ou de larves récentes. 2 à 3 cadres de couvain et un cadre de nourriture provenant de la colonie mère forment la base de la future colonie. De cette manière, environ 30 % des acariens sont retirés de la colonie mère (Charrière 1998).

Lors de la formation de nucléi avec couvain regroupé, les colonies sont freinées dans leur développement par le prélèvement de couvain, ce qui permet d'endiguer l'envie d'essaïmer. Les cadres prélevés dans plusieurs colonies à faible infestation d'acariens sont suspendus avec quelques abeilles dans une ruche. Une jeune reine est élevée à partir des plus jeunes larves existantes. En retirant un seul cadre de couvain, on extrait environ 10 % d'acariens de la colonie mère. Si l'on part du principe que la population d'acariens double chaque mois, 10 % correspondent à un temps de développement d'à peine une semaine. Le prélèvement à trois reprises d'un cadre de couvain retarde le développement des acariens dans la colonie mère d'environ 3 semaines. Dans le nucléus avec couvain regroupé, de nombreuses jeunes abeilles éclosent et, avec elles, les acariens qui grâce au couvain ont trouvé le chemin de la jeune colonie. Un traitement à l'acide oxalique en l'absence de couvain est judicieux en vue de maintenir les abeilles en bonne santé.

Traitement en l'absence de couvain

Un traitement à l'acide oxalique est en principe toujours possible en l'absence de couvain, aussi bien dans la jeune colonie que dans la colonie mère. Si du couvain est apporté dans la jeune

Comparaison des méthodes de formation de jeunes colonies et de leur effet de ralentissement sur le développement du varroa

Influence sur le frein au développement du varroa dans la jeune colonie et la colonie mère		Méthode	Essaim naturel	Essaim artificiel avec reine	Division d'une colonie en fièvre d'essaimage	Essaim artificiel	Nucléus de mi-journée	Jeune colonie avec couvain (nucléus)	Nucléus avec couvain regroupé
Avantage	Partie de la colonie								
Absence de couvain	Colonie mère	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Jeune colonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Jeune colonie sans couvain de la colonie mère	Jeune colonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Opportunité d'épouillage	Colonie mère	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Jeune colonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Taux réduit de reproduction des acariens	Colonie mère	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Jeune colonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Frein au développement du varroa	Colonie mère	+++	+++	+++	o	++	+	+	
	Jeune colonie	+++	+++	+++	++	++	++	+	
Opportunité de traitement à l'acide oxalique	Colonie mère	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Jeune colonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Avantageux

Pas avantageux

Aucune influence

colonie (comme dans le cas du nucléus, du nucléus avec couvain regroupé ou du nucléus de mi-journée), il est conseillé de traiter après la naissance de celui-ci. Les procédés de formation de jeunes colonies en essaim (essaim naturel, essaim artificiel, essaim artificiel avec reines) démarrent en général avec une très faible infestation d'acariens, de sorte qu'un traitement ne s'avère pas nécessaire. Il est toutefois recommandé lorsque l'origine des essaims naturels est incertaine. Si un traitement a lieu, cette colonie est exclue de la production de miel pour la saison en cours.

Lors d'essaims artificiels formés tardivement, un traitement à l'acide oxalique est indispensable. Des abeilles d'hiver saines et vigoureuses ne peuvent être élevées qu'en cas d'une faible infestation d'acariens et être ainsi garanties d'un hivernage réussi. Si une jeune colonie a été traitée contre les acariens lors de sa formation, il est en général possible de renoncer au premier traitement d'été.

Comparaison des méthodes

Si l'on compare l'influence des méthodes de formation de la jeune colonie au développement

des acariens dans la jeune colonie et dans la colonie mère, on constate des avantages évidents lors des méthodes en essaim. Les facteurs suivants y contribuent :

- Période sans possibilité de multiplication des acariens (absence de couvain)
- Si tous les acariens se trouvent sur les abeilles et non dans les cellules de couvain, les abeilles peuvent se débarrasser elles-mêmes des acariens avec plus de succès (épouillage)
- Diminution du taux de reproduction des acariens trop âgés après reprise de la production de couvain dans la colonie.

Si tous ces points sont remplis, le seuil de dommage est retardé en raison d'un développement des acariens ralenti d'environ 1½ à 2 mois.

Une judicieuse stratégie de jeunes colonies et un nombre approprié de celles-ci (au moins 50 % des colonies de production) permettent de maintenir l'infestation de varroas dans les colonies à un faible niveau. Ainsi, les meilleures conditions possibles pour des abeilles en bonne santé sont réunies tout au long de la saison.

Sources

CALATAYUD 1994

Survival of the mite *Varroa jacobsoni* in broodless colonies of the honey bee *Apis mellifera*

GABEL 2023

Apidologie - Immediate and long-term effects of induced brood interruptions
<http://dx.doi.org/10.1007/s13592-023-00998-x>

CHARRIERE 1998

CRA - Quelle proportion de la population de *Varroa* prélève-t-on lors de la formation d'un nucléus?

<https://ira.agroscope.ch/de-CH/publication/10979>

Chute naturelle du varroa et traitement d'urgence

Michele Mozzetti

Conseiller régional pour la Suisse italienne,
Service sanitaire apicole (SSA),
michele.mozzetti@apiservice.ch

Le contrôle régulier de la chute des acariens permet de détecter à temps une forte infestation de varroas et d'agir en conséquence. Un traitement d'urgence immédiat peut sauver une colonie.

Désormais, tous les apiculteurs et toutes les apicultrices sont conscients que le varroa (*Varroa destructor*) représente la plus grande menace pour les colonies d'abeilles. Le danger est particulièrement élevé parce que l'acarien, d'une part, nuit directement au couvain et aux abeilles adultes et, d'autre part, transmet d'autres agents pathogènes, tels que des virus, ou favorise leur propagation.

Pour garder le varroa sous contrôle, il ne suffit pas toujours d'effectuer des traitements à un moment précis de l'année. Si des acariens sont par exemple repérés sur plusieurs abeilles lors du contrôle d'une colonie, il est important de connaître son infestation exacte : cette information est cruciale pour décider d'intervenir avant le moment habituel du traitement. Contrôler régulièrement la chute naturelle du varroa est de ce fait essentiel - un problème de varroas ne peut pas toujours être détecté à temps en se basant uniquement sur les acariens visibles sur les abeilles.

Contrôle de la chute naturelle de varroas à fin mai et à fin juin/début juillet

Le concept de lutte contre le varroa du SSA prévoit deux moments importants au cours du premier semestre pour évaluer l'infestation : fin mai et fin juin/début juillet. Si les seuils indiqués dans le tableau 1 sont dépassés, un traitement d'urgence doit alors être effectué immédiatement : on maximise ainsi les chances de pouvoir encore sauver la colonie.

Procédure

La première chose à faire est de déplacer la colonie à sauver. Une ruche propre équipée de cadres de cire gaufrée est placée à l'emplacement d'origine (photo 1). On recherche la reine et on la suspend dans une cage fermée avec du candi dans la nouvelle ruche. Ensuite, nous pulvérisons 3 à 4 ml d'acide oxalique (solution Oxuvar 5.7 % préparée selon le mode d'emploi) sur chaque côté des anciens cadres occupés par les abeilles.

Tableau 1 :
Chute naturelle du varroa
– seuils pour le traitement
d'urgence (source : aide-
mémoire 1.7.1. et 1.7.2.)

	Chute naturelle de varroas par jour		
	Fin mai		Fin juin/début juillet
Action nécessaire si	Plus de 3 acariens, jusqu'à 7 au maximum	Plus de 7 acariens	Plus de 10 acariens
Que faire immédiatement ?	Effectuer le traitement d'urgence ou valoriser le couvain en créant un nucléus de mi-journée puis vaporiser à l'acide oxalique	Effectuer le traitement d'urgence	Effectuer le traitement d'urgence ou initier immédiatement le traitement d'été
Aide-mémoire supplémentaires	1.4.5. Nucléus de mi-journée 1.3.1. Traitement par pulvérisation	1.3.1. Traitement par pulvérisation	Traitement d'été - à l'acide formique 1.2.1. à 1.2.5. - sans acide formique 1.6.1., 1.6.2. ou 1.6.4.



Photo 1 : Ruche propre avec cadres de cire gaufrée



Photo 2 : Abeilles brossées dans la nouvelle ruche

Ensuite, toutes les abeilles sont brossées des anciens cadres dans cette ruche (photo 2). La colonie ainsi nouvellement formée est nourrie de façon continue dès le début, afin que les cadres de cire gaufrée soient rapidement construits et que la reine puisse reprendre son activité de ponte dans les meilleures conditions possibles. Pour éviter le pillage, le trou de vol doit être réduit autant que possible.

Au terme de cette intervention, les anciens cadres doivent être immédiatement fondus. Au plus tard 7 jours après, il faut contrôler la colonie pour s'assurer que la reine est présente et en ponte. La colonie doit en outre être nourrie continuellement et agrandie au fur et à mesure de son développement.

Points importants

Pour le traitement d'urgence, on forme d'abord un essaim artificiel avec reine à partir de la colonie concernée. L'essaim entier est alors placé dans une ruche propre, pourvue de cadres de cire gaufrée (aide-mémoire 1.4.3.).

Afin d'améliorer l'hygiène des cadres et de réduire autant que possible les agents pathogènes, le SSA recommande de prélever tous les cadres de couvain et de les fondre (qu'ils soient operculés ou non). De cette manière, la colonie construira plus rapidement et plus régulièrement les cadres de cire gaufrée. En revanche, si on laisse des cadres avec du couvain non operculé, la reine continuera à y pondre des œufs et

les abeilles négligeront jusqu'à un certain point de bâtir les nouveaux cadres.

La grande quantité de varroas a certainement affaibli la colonie. Il est donc judicieux de remplacer les anciens cadres par un nombre plus réduit de cadres de cire gaufrée.

Pour une efficacité optimale de l'acide oxalique, le traitement d'urgence doit être effectué lorsque les abeilles volent peu.

Renouveler les cadres également dans d'autres cas

Retirer et détruire immédiatement le couvain (sans traitement à l'acide oxalique) est également judicieux pour des colonies présentant des symptômes de maladies moins graves (diarrhées, couvain calcifié, etc.). Dans le cas de colonies présentant des symptômes douteux, il faut faire appel à l'inspecteur des ruchers afin d'exclure une épizootie. Miser sur un renouvellement des cadres permet non seulement de réduire drastiquement l'infestation de varroas mais aussi de diminuer le risque de propagation d'autres maladies.

Manifestation en ligne et en direct sur le thème du contrôle de la chute naturelle et traitement d'urgence : 15.05.2024, 20h. Lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa.

Retrouvez tous les aide-mémoire sur www.abeilles.ch/aidememoire



Aide-mémoire à ce sujet

- 1.1. Concept de lutte contre le varroa
- 1.3.1. Traitement par pulvérisation d'une solution d'acide oxalique
- 1.5.1 Mesure de la chute naturelle du varroa

Aide-mémoire 1.7.1. Traitement d'urgence antivarroa (ruches divisibles)



Aide-mémoire 1.7.2. Traitement d'urgence antivarroa (ruches suisses)



Prairies grasses : comment transformer un gazon en paradis pour les abeilles sauvages

Daniel Ballmer

Scientifique de l'environnement
et directeur de l'association Floretia
daniel@floretia.ch

Traduction et adaptation par Isaline Bise

Les prairies riches en espèces, qu'elles soient sèches ou humides, sont des habitats richement fleuris qui sont tout aussi importants pour les abeilles sauvages que pour les abeilles mellifères. Vous apprendrez ici et dans les deux numéros suivants comment aménager et entretenir une prairie de manière à favoriser les abeilles. Je consacre la première partie de cette série au type de prairie le plus facile à aménager dans son propre jardin: la prairie grasse riche en espèces.

On peut difficilement surestimer la valeur des prairies fleuries pour les abeilles mellifères et sauvages. Il n'existe guère d'habitat où la densité et la diversité des fleurs sont aussi élevées pendant plusieurs semaines que dans une prairie. La période de vol de nombreuses espèces d'abeilles sauvages est synchronisée avec la floraison des fleurs des prairies. Il serait trop long de les énumérer toutes ici, mais beaucoup d'abeilles sauvages volent principalement dans les prairies. Parmi elles, les andrènes de la knautie et de la scabieuse (*Andrena hattorfiana*, *A. marginata*) ou l'eucère noirâtre (*Eucera nigrescens*). Pour l'abeille mellifère également, la floraison des prairies grasses en mai repré-

sente une source de nourriture importante. Et le fameux déficit de miellée qui s'ensuit est principalement dû à la disparition des prairies maigres et humides, qui fleurissent précisément au moment où les colonies d'abeilles mellifères ont le plus besoin de nectar et de pollen. Cependant, il n'y a guère d'habitat en Suisse qui ait autant régressé que les prairies riches en espèces: 95 % des prairies et pâturages secs ont été fertilisées à outrance ou recouverts de constructions au cours du siècle dernier; dans de nombreuses régions du Plateau, il n'existe même plus d'anciennes prairies sèches. La situation est presque aussi grave pour les prairies humides et marécageuses. Nous avons



La collète commune (*Colletes daviesanus*) est souvent présente sur les marguerites des prés (*Leucanthemum vulgare* aggr.) au début de son cycle.



Les mâles de l'*Eucera nigrescens* volent souvent par dizaines dans les endroits secs, près des populations de vesce noire (*Vicia sativa* subsp. *nigra*), comme ici dans une prairie grasse sèche à Scharans (GR).



Une abeille mellifère (*Apis mellifera*) et deux fourmis récoltent le pollen de la knautie des champs (*Knautilia arvensis*) dans une prairie grasse multicolore à Klingnau (AG).

Photos: Daniel Ballmer

un besoin urgent de nouvelles prairies fleuries, et avec la prise de conscience écologique de la population et les nombreuses pelouses ornementales qui se couvrent de mousse sans être utilisées, nous avons un grand potentiel pour cela. Si nous transformions systématiquement en prairies fleuries toutes les pelouses domestiques suisses sur lesquelles aucun enfant ou chien ne joue, ces nouvelles surfaces de prairies seraient à peu près aussi grandes que le canton de Genève.

Mais ceux qui ont déjà essayé le savent : aménager une prairie n'est pas chose aisée. Peut-être que vous aussi, chers lecteurs, vous avez déjà échoué. Avec cet article, j'aimerais vous redonner un peu de courage. En effet, il est possible d'aménager et d'entretenir une prairie riche en espèces dans presque tous les endroits ensoleillés - à condition de respecter les règles de base et de faire preuve de patience.

Comment fonctionne une prairie grasse ?

Selon le sol et le climat, les prairies sont composées de plantes complètement différentes. Comme tous les êtres vivants, les plantes disposent d'une quantité limitée d'énergie qu'elles doivent économiser pour survivre. Elles peuvent investir cette énergie dans la concurrence contre leurs voisines – par exemple en poussant rapidement ou en sécrétant des substances toxiques qui affaiblissent les voisines – ou bien elles investissent plus d'énergie pour lutter contre des facteurs de stress tels que la sécheresse, l'humidité stagnante, le manque de nutriments ou les prédateurs. Dans tous les types de prairies, il existe une certaine concurrence, parce que les plantes sont proches les unes des autres, et un certain stress, parce que la fauche est régulière. Sur les sols maigres, secs ou humides, un stress supplémentaire vient s'ajouter.

Les prairies grasses poussent là où le sol est assez riche en nutriments et où les conditions de sécheresse extrême et d'humidité ne sont pas trop fréquentes. Elles sont composées de plantes vigoureuses qui s'accommodent mieux de la concurrence que du stress. Des exemples connus de fleurs de prairies grasses sont la marguerite des prés (*Leucanthemum vulgare*), la knautie des champs (*Knautia arvensis*) ou le trèfle des prés (*Trifolium pratense*). Là où les prairies grasses sont surfertilisées et fauchées

plus de deux ou trois fois par an, seules survivent généralement les graminées et les très rares fleurs de prairie qui s'accommodent de ces conditions. Là où les pissenlits (*Taraxacum officinale*) et les boutons d'or (*Ranunculus acris*) sont présents en masse, une prairie grasse est surfertilisée, surexploitée ou les deux. Malheureusement, on voit désormais bien plus souvent ces « déserts jaunes » que des prairies grasses saines et colorées.

La diversité des papillons, des sauterelles, des punaises et des cigales est nettement plus faible dans les prairies grasses que dans les prairies maigres. Cela s'explique d'une part par le fait que les prairies grasses sont plus denses et bénéficient d'un microclimat plus frais et plus sombre. D'autre part, les plantes des sols riches en nutriments ont généralement assez d'énergie pour se défendre contre les prédateurs à l'aide de substances chimiques. De nombreux insectes qui se nourrissent de leurs feuilles et de leur sève ont par conséquent moins de chances de survivre. Les abeilles sauvages et mellifères sont moins touchées par ce phénomène. Elles se déplacent dans les couches supérieures et chaudes de la prairie et récoltent, avec le pollen et le nectar, uniquement les parties de la plante que les fleurs de la prairie offrent volontiers et qui ne sont guère empoisonnées. La seule chose que les abeilles ne trouvent guère dans une prairie grasse, ce sont des sites de nidification sous forme d'espaces ouverts au sol. Mais si suffisamment de sites de nidification se trouvent à proximité d'une prairie grasse riche en espèces, la diversité des abeilles peut y être aussi élevée que dans les prairies maigres. En outre, comme les prairies grasses produisent nettement plus de nectar et de pollen par mètre carré que les prairies maigres, la densité d'abeilles y est même souvent plus élevée.

Les prairies grasses sont le type de prairie idéal pour la plupart des jardins, car leurs exigences



Photo: Daniel Ballmer

*Les espèces de trèfle (*Trifolium*) sont fréquentes dans les prairies grasses et offrent de grandes quantités de pollen et de nectar aux bourdons, aux abeilles mellifères et à diverses abeilles sauvages comme cette andrène grise (*Andrena cineraria*).*



Photo: Daniel Balfmer

*Cette prairie grasse riche en espèces à Scharans (GR) a été bien entretenue pendant des décennies et a atteint une richesse florale impressionnante. Dans cette région, la situation sèche fait que des plantes comme le sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) et la centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), que l'on trouve habituellement plutôt dans les prairies maigres, sont très fréquentes dans les prairies grasses.*

Les prairies grasses riches en espèces s'intègrent aussi très bien dans les jardins de conception classique.

en matière de sol et de climat sont similaires à celles d'un gazon domestique ou d'un parterre de fleurs. Elles s'accommodent même nettement mieux de la sécheresse, mais un peu moins bien de l'ombre.

Créer des prairies grasses

Première règle de base : une prairie riche en fleurs a besoin de soleil, au moins quelques heures par jour. De nombreuses graines de fleurs de prairie ne germent qu'à la lumière, et plus un endroit est ombragé, moins ces espèces de fleurs peuvent y pousser. Même dans la pénombre, de belles prairies peuvent apparaître avec un peu de temps et de chance. Mais cette bande de gazon ombragée sur le côté nord de la maison, que l'on aimerait bien céder pour un tel projet, ne deviendra malheureusement pas un aimant à abeilles, même avec les meilleurs soins.



Photo: Daniel Balfmer

Une fois l'endroit adéquat trouvé, planifiez l'aménagement de la prairie. Trois facteurs doivent être réunis ici : la période, la préparation du sol et le mélange de graines.

La période est très importante. Si l'ensemencement a lieu trop peu de temps avant une forte pluie, les graines seront emportées par le ruissellement. Si le semis a lieu peu avant une période de sécheresse, les jeunes pousses se dessèchent. Et le gel n'est pas non plus sans poser problème, même si la sécheresse est devenue entre-temps un problème plus important dans de nombreuses régions de Suisse. En conséquence, de nombreuses pratiques traditionnelles ne fonctionnent plus en raison du réchauffement climatique. Dans les régions sèches du nord-ouest de la Suisse par exemple, où l'on semait couramment entre avril et juin il y a encore vingt ans, octobre et mars sont désormais les fenêtres les plus sûres ; en juin, en revanche, la panne totale est programmée. Le mieux est de vous renseigner auprès d'une ferme bio ou d'un jardinier local pour savoir quelle est la meilleure période dans votre région pour semer une prairie fleurie. Durant ce créneau, attendez une semaine ensoleillée et sans gel. S'il n'y en a pas ou s'il y a une sécheresse prolongée, préférez reporter votre projet plutôt que de le réaliser à un moment plus risqué.

La préparation du sol fonctionne partout de la même manière ; la végétation existante doit être éliminée. Si un mélange de prairie est semé directement dans une pelouse ou un parterre de fleurs, les graines n'ont généralement pas assez de lumière pour germer. Un jardinier équipé d'un motoculteur ou d'une déplaqueuse à gazon peut soit enlever toute la végétation, soit seulement quelques bandes, dans lesquelles le mélange de prairie sera ensuite semé. Vous pouvez également faire labourer l'ancienne végétation, mais il faut alors laisser le sol se tasser pendant trois à quatre semaines avant de pouvoir y faire germer de nouvelles semences. Le recouvrement prolongé de l'ancienne végétation par une bâche sombre en été fonctionne également bien pour les petites surfaces. Cette technique est peu coûteuse, mais elle apporte aussi beaucoup de microplastiques dans le sol.

Le mélange de graines approprié dépend à nouveau fortement de l'emplacement. Selon la situation régionale et la taille de la prairie, différents mélanges conviennent. Vous trouverez des informations détaillées dans l'encadré. Pour



Photo: Daniel Ballmer

Plus une prairie grasse fleurit en jaune, plus elle est surfertilisée. Cette prairie, ici à Wölflinswil (AG), contient de nombreux indicateurs de surfertilisation comme le pissenlit (*Taraxacum*) et le bouton d'or (*Ranunculus acris*), mais aussi quelques autres fleurs de prairie comme la sauge des prés (*Salvia pratensis*) et le trèfle des prés (*Trifolium pratense*). Si l'on renonçait à l'avenir à y apporter des engrais, elle gagnerait d'elle-même en richesse d'espèces au fil des ans.

les petites surfaces comme les jardins, il vaut la peine de mettre deux fois plus de semences que ce qui est recommandé sur l'emballage.

Si tous ces facteurs sont réunis, rendez le sol légèrement rugueux à l'aide d'un râteau rigide, répandez le mélange de graines à la main de la manière la plus uniforme possible et tassez délicatement le sol à l'aide d'un rouleau à main, d'un tonneau d'eau de pluie vide ou du dos d'une pelle à neige. Ensuite, détendez-vous : n'arro-



Photo: Daniel Ballmer

Ce talus à Coblenz (AG) peut sembler très joli en raison des coquelicots annuels (*Papaver rhoeas*), mais cette beauté ne dure pas. Parmi les plantes à longue durée de vie, pratiquement seules des graminées sont apparues. Ici, l'ensemencement de rhinanthès (*Rhinanthus*) pourrait aider à faire de la place pour les fleurs de prairie.



Photo: Daniel Ballmer

Les prairies fleuries fraîchement semées, comme cette bande à Einsiedeln SZ, ont un aspect plutôt triste durant au moins un mois après l'ensemencement. Un petit panneau avec deux ou trois phrases explicatives et l'image d'une prairie en fleurs permet d'éviter les réactions négatives du voisinage.

sez pas, ne fertilisez pas, ne désherbez pas et ne marchez pas sur les surfaces fraîchement semées. Pour les jardiniers actifs, cela peut être le plus grand défi. Mais le fait de les négliger avec amour permet aux jeunes pousses de s'enraciner profondément et de s'adapter aux conditions naturelles du climat et du sol.

Entretien la première année

Les prairies demandent beaucoup de patience. Selon l'emplacement, une prairie atteint une grande richesse florale au bout de deux à cinq ans - et avec un entretien adéquat, cet état peut être maintenu pendant des décennies. La germination de la prairie prend déjà quatre à huit semaines, soit nettement plus longtemps que pour un gazon. Ne vous étonnez donc pas si la prairie reste un champ brun.

Même à la mi-ombre, les prairies grasses peuvent devenir très fleuries au fil des ans. Ce petit bout de prairie derrière l'église de Lengnau (AG) ne reçoit que peu de soleil, mais grâce à un bon entretien, le trèfle rouge (*Trifolium pratense*), la bugle rampante (*Ajuga reptans*) et la primevère officinale (*Primula veris*) y fleurissent en grand nombre.



Photo: Daniel Ballmer



Photo: Daniel Balmier

Le rhinanthé (*Rhinanthus*) affaiblit la croissance des graminées, ce qui lui donne un avantage concurrentiel ainsi qu'à d'autres fleurs de prairie.

Les prairies fleuries ne doivent pas nécessairement avoir un aspect sauvage. Si leur bordure est fauchée plus souvent le long des routes et des chemins, elles paraissent immédiatement plus « en ordre » et n'empiètent pas sur les chemins, même après de fortes pluies, ce qui augmente encore leur acceptation dans le quartier.

L'année suivant l'ensemencement, ce sont surtout les mauvaises herbes qui apparaissent. C'est tout à fait normal. La majeure partie de cette flore spontanée est très peu concurrentielle et est immédiatement repoussée lorsque la prairie se développe. Ce n'est que là où les mauvaises herbes deviennent denses par endroits ou là où de nombreuses graminées (*Panicum*, *Digitaria*, *Setaria*) apparaissent que la végétation devrait être coupée de manière ciblée ou fauchée à 8-10 cm de hauteur avant qu'elle ne commence à fleurir. L'arrachage est contre-productif, car il blesse également les racines des germes de prairie. Il est préférable



Photo: Daniel Balmier

d'arracher les rumex et de ressemer la prairie uniquement là où ils sont très présents.

Dans le cas d'une prairie grasse, une telle taille d'entretien est souvent nécessaire plusieurs fois au cours de la première année après l'ensemencement. Les herbes coupées ne doivent pas être laissées sur place, mais compostées ou consommées. La renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) et le galinsoga sont particulièrement savoureux en salade, et les chénopodes remplacent les épinards lorsqu'ils sont cuits, car ils sont riches en vitamines. Comme toujours avec les plantes sauvages, la règle est la suivante: ne mangez que ce que vous avez déterminé sans aucun doute et que vous avez bien lavé.

A partir de la deuxième année, la fauche est la seule mesure d'entretien régulière. Les prairies grasses ont besoin de deux à trois coupes par an.

Le rhinanthé - une aide utile et un aimant à bourdons

Sur les sols très riches en nutriments, il peut arriver, malgré un bon entretien, que les graminées deviennent trop dominantes dans une prairie grasse et supplantent les fleurs de prairie. Outre la fauche précoce en avril, un genre de plante particulier et quelque peu controversé permet de lutter contre ce déséquilibre: les rhinanthés (*Rhinanthus*). Ce sont de jolies fleurs de prairie annuelles dont le réseau de racines s'accroche surtout aux racines des herbes et en prélève la sève. Elles freinent ainsi la croissance des graminées et créent plus d'espace pour elles-mêmes et pour les autres fleurs de prairie. Le rhinanthé a une mauvaise réputation dans l'agriculture, car il réduit le rendement en foin et n'est pas apprécié par le bétail. Si votre jardin est directement adjacent à une prairie agricole, vous devriez en discuter au préalable avec l'exploitant. Si ce n'est pas le cas, je vous recommande vivement l'utilisation du rhinanthé. A la fin de l'automne, arrachez quelques touffes d'herbe aux endroits les plus enherbés et semez les graines de rhinanthé directement dans les endroits dénudés, où elles auront assez de lumière pour germer et assez de proximité avec les herbes restantes. Le rhinanthé velu (*Rhinanthus alectorolophus*) convient le mieux à la plupart des jardins. Dans les régions très sèches, le rhinanthé aristé (*R. glacialis*) pousse mieux, mais ses graines ne sont que rarement commercialisées. Les deux espèces sont visitées de manière intensive par différents bourdons.

Des mélanges de prairies grasses riches en espèces pour chaque situation géographique

Les semences de prairies devraient si possible être régionales, car les espèces typiques et même la génétique au sein des espèces diffèrent fortement selon la région et l'altitude. Il vaut mieux oublier les mélanges de « prairies fleuries » et de « prairies sauvages » vendus dans les magasins de bricolage. La plupart d'entre eux ne sont même pas de véritables prairies, mais des mélanges annuels qui ne sont beaux que pendant une saison. Les mélanges suivants sont vraiment recommandés :

Plateau, canton de Zurich Est du pays

- Pour les petites surfaces jusqu'à 100 mètres carrés : « Blumenreiche Heuwiese Region Mittelland Ost » de IG Regiosaar, « Wildblumenwiese Original CH-i-G » de UFA Semences ainsi que « OH-chg Piufiora » et « OH-chg Swissflora Plus » de Otto Hauenstein Samen (OHS) ont été développés de manière ciblée pour les petites surfaces et contiennent une plus grande proportion de fleurs.

- Pour les grandes surfaces : « Artenreiche Fromentalwiese Region Mittelland Ost » et « Artenreiche Fromentalwiese Thurgau » de IG Regiosaar, « Wildblumenwiese Original CH-G » et « Wildblumenwiese Jubilé CH-55-G » de UFA Semences et « OH-chg Swissflora » de OHS sont des mélanges de prairies grasses particulièrement performants pour les grandes surfaces.

- Pour les sites particulièrement secs : « Prairie à fleurs sauvages sèche CH-G » de UFA Semences.

Plateau, cantons d'Argovie et Lucerne et Ouest du pays

- Pour les petites surfaces jusqu'à 100 mètres carrés : « Wildblumenwiese sonnig » et « Berner Wiese » de Artha Samen.

- Pour les surfaces plus importantes, il n'existe malheureusement pas de mélanges entièrement régionaux dans le commerce. Toujours plus recommandables que les autres : « Nutriflor » de Eric Schweizer Semences, « Prairie à fleurs sauvages Original CH-G » et « Prairie à fleurs sauvages Jubilé CH-55-G » de UFA Semences, « OH-chg Swissflora » de OHS.

- Pour les endroits particulièrement secs : « Prairie à fleurs sauvages sèche CH-G » de UFA Semences.

Préalpes et nord des Alpes

- A l'Est de la Reuss : « Prairie à fleurs de montagne CH-G » de UFA Samen.

- A l'Ouest de la Reuss : « Prairie bernoise » de Artha Samen

Tessin

- « FS-ch Florainsubrica » de l'Associazione Fioriselvatici

Grisons

- Engadine : « Engadiner Trockenwiese » de Schutz Filisur
- Bassin versant du Rhin : « Ein buntes Paradies für Schmetterlinge » de Schutz Filisur

Valais, Jura, Grisons et Tessin

- Le bureau écologique Ö+L vend sur demande des semences excédentaires issues de projets de végétalisation directe, brossées à partir d'anciennes prairies riches en espèces. Pas toujours disponibles, mais fortement recommandées.

Sur de très petites surfaces, les prairies peuvent également être plantées directement, avec ce que l'on appelle des briques initiales. L'entreprise horticole D. Labhart propose de telles briques de prairie pour plusieurs régions, voir www.sellana-shop.ch.

Le transfert de fauche est une bonne alternative aux ensemencements plus importants, surtout dans les régions rurales. Elle fonctionne très différemment d'un ensemencement et ne peut être réalisée qu'en collaboration avec une exploitation agricole bien intentionnée. Dans les jardins, cela vaut la peine si vous avez dans votre entourage un agriculteur engagé et simple qui possède une prairie riche en espèces. Vous trouverez tout ce

qu'il faut savoir à ce sujet sur www.regioflora.ch.

Si vous souhaitez acquérir des connaissances un peu plus larges et systématiques sur la promotion des abeilles sauvages dans les jardins, les cours de protection des abeilles sauvages proposés par la SAR vous seront utiles. Vous trouverez tout ce qu'il faut savoir à ce sujet sur www.abeilles.ch > Devenir actif > Cours de protection des abeilles sauvages.



Une prairie riche en espèces près de l'hôpital cantonal d'Olten, on observe de la sauge des prés (*Salvia pratensis*), du sainfoin (*Onobrychis viciifolia*), du rhinanthus (*Rhinanthus*) et des centaurées scabieuses (*Centaurea scabiosa*, floraison passée).



Afin de renforcer notre équipe, nous recherchons pour une entrée en fonction dès l'automne 2024 ou selon entente un/e apiculteur/trice expérimenté/e comme

spécialiste de la santé des abeilles (50 - 80 %)

Vous travaillez au sein de l'équipe de base du Service sanitaire apicole (SSA) à Berne, vous vous déplacez pour des missions de formation et assumez également d'autres tâches pour le bien-être des abeilles mellifères. Une partie du travail peut, si vous le souhaitez, être effectuée en télétravail.

Vos tâches

En tant que collaborateur/trice du SSA, vous soutenez les apicultrices et apiculteurs suisses en matière de santé des abeilles par le truchement de conseils (par exemple, en gérant la hotline bilingue), d'exposés, d'ateliers de travail et d'échanges d'expérience (sur place ou en ligne) en français et en allemand. Vous participez à l'élaboration et à la mise à jour des aide-mémoire et rédigez des articles spécialisés.

Exigences

- Vous bénéficiez d'une vaste expérience de plusieurs années en tant qu'apiculteur/trice et êtes motivé(e) à vous engager dans le domaine de la santé des abeilles mellifères. Vous êtes prêt(e) à travailler selon le concept d'exploitation du SSA et à le défendre auprès des apiculteurs.
- Vous possédez de très bonnes connaissances orales et écrites du français et de l'allemand.
- Vous possédez un talent pour la communication, savez convaincre, composer avec autrui et êtes ouvert(e) aux nouveautés. Vous êtes prêt(e) à travailler le soir et le week-end.
- Vous avez achevé une formation professionnelle ou universitaire, jouissez de plusieurs années d'expérience professionnelle et, grâce à vos très bonnes connaissances en informatique, vous savez utiliser les moyens de communication modernes de manière ciblée.
- Vous travaillez de manière indépendante et vous sentez à l'aise dans une équipe décentralisée, tout en faisant également preuve d'un fort esprit d'équipe.

Nous offrons des conditions d'emploi modernes dans un environnement flexible et dynamique. Selon votre profil, il est possible d'assumer des responsabilités supplémentaires.

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature par courriel. Veuillez s.v.p. envoyer vos lettres de motivation, CV, diplômes/certificats jusqu'au 28 avril 2024 à anja.ebener@apiservice.ch. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à Anja Ebener, directrice d'apiservice, tél. 079 940 21 39.



Nous recherchons:

Miel Suisse

Nous achetons volontiers
votre miel suisse
pour le confectionner dans notre
entreprise familiale dans le
Seeland bernois.

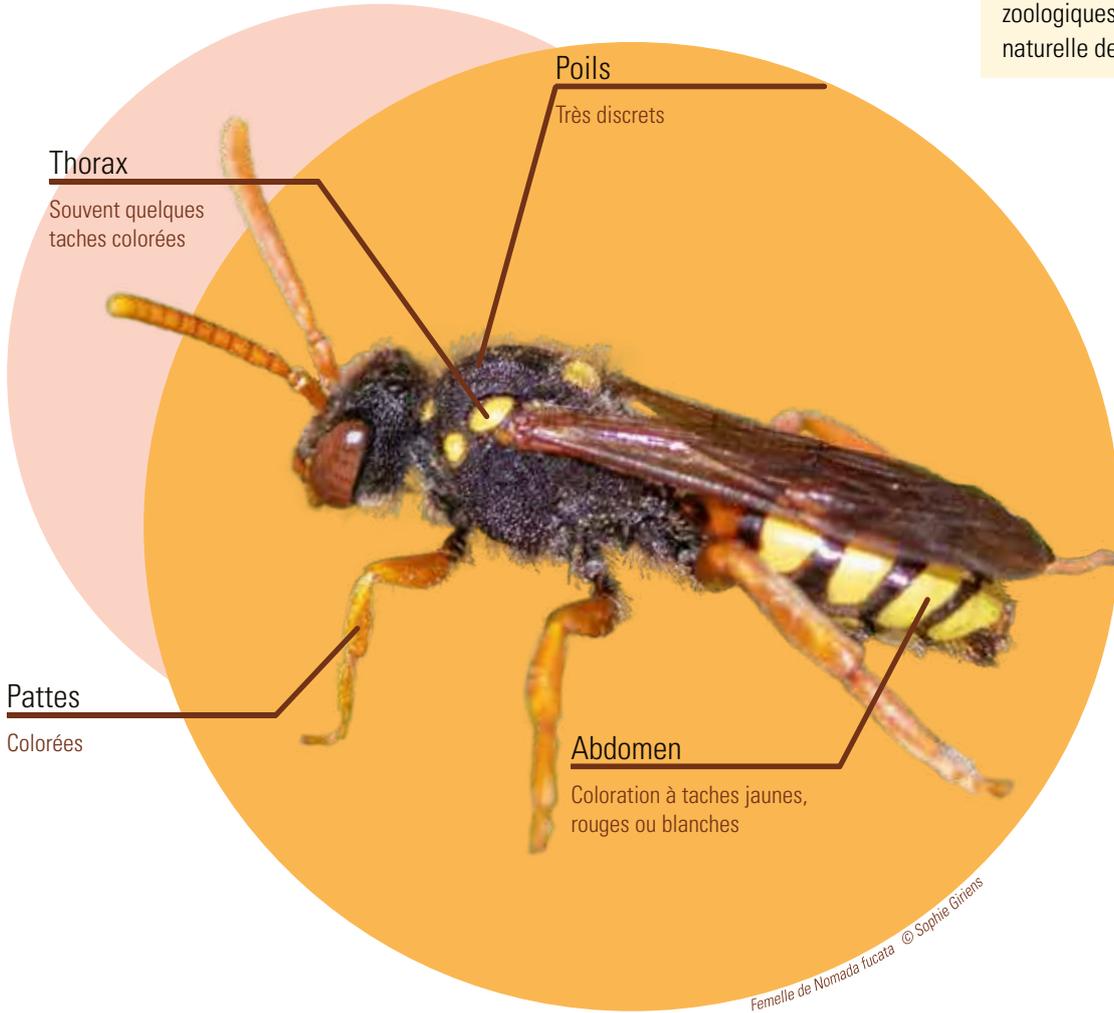
Quantité minimale : 100 kg.



Pour plus d'informations
veuillez nous contacter :
N° de tél. +41 78 745 65 52
ou par courriel info@narimpex.ch

Narimpex AG
Schwanengasse 47 | 2501 Biel
www.narimpex.ch

Les nomades

Sophie GirensConservatrice des collections
zoologiques au musée d'histoire
naturelle de Fribourg

Une fleur

Un habitat

Une habitude



Les nomades ne sont pas liées à une fleur car elles ne collectent pas de pollen. En revanche, elles ne se refusent jamais un petit verre de nectar, par exemple sur les tussilages au tout début du printemps.

Elles se rencontrent partout où il y a des abeilles sauvages en abondance. Un conseil pour les surprendre ? Observer les feuilles mortes sous les buissons ou le sol nu d'un chemin ensoleillé.

La femelle vole en zigzag près du sol à la recherche d'une galerie d'abeille solitaire. Une fois le nid trouvé, elle surveille l'entrée en se plaçant sur un perchoir en attendant de pouvoir s'y glisser discrètement.

Les abeilles espionnes

Quelles drôles de bêtes ! Avec leur corps noir, leur abdomen taché de rouge, de blanc ou de jaune et leurs pattes colorées, les nomades sont de vrais

petits clowns volants. Malgré leur forte ressemblance avec les mal-aimées du pique-nique, ce ne sont pas des guêpes. La différence ? Les guêpes nourrissent leurs larves de viande alors que les abeilles nourrissent leurs larves de pollen et de nectar. Sans brosse pour récolter le pollen, les nomades ont trouvé un autre moyen de nourrir leurs larves : toutes sont des parasites. A peine fécondée, la femelle cherche une galerie d'abeille solitaire, généralement une andrène, et se

place à proximité pour surveiller les allers et venues de la propriétaire du lieu. Sur sa brindille, les antennes dressées, elle analyse et calcule, tel un maître de l'espionnage, le moment exact pour intervenir. La suite peut facilement s'imaginer sur la musique de Mission Impossible : la femelle entre dans la galerie quand l'hôte est absent, frôle les murs, trouve le couvain et y pond un œuf avant de ressortir comme si de rien n'était. Sa mission est accomplie. La petite larve de nomade tuera celle de son hôte avant de se développer sur les provisions de pollen déjà déposées par l'andrène. L'année suivante, ce sera une nomade toute fraîche qui sortira du sol. Ce mode de vie rappelle fortement

celui du coucou, qui pond ses œufs dans les nids d'autres oiseaux, c'est pour cette raison que les abeilles parasites telles que les nomades sont aussi appelées « abeilles-coucous ».



Il existe d'autres abeilles-coucous, mais avec plus de 70 espèces en Suisse, les nomades sont de loin les plus diverses. La plupart parasitent les andrènes, mais un plus petit nombre s'est spécialisé sur les lasioglosses, les panurges, les mélittes et les eucères. Elles se rencontrent dans tous les milieux, de plaine ou de montagne, et s'observent généralement près du sol, à proximité des nids d'abeilles solitaires, ou sur les fleurs à corolle peu profonde, telles que les véroniques, les potentilles ou les cardamines par exemple. Le printemps et le début de l'été sont aussi les meilleures périodes pour espérer observer ces abeilles colorées.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ABEILLES
SAUVAGES DE SUISSE:
www.swisswildbees.ch

*Les nomades parcourent le sol à la recherche de nids d'abeilles à parasiter. Cette femelle de *Nomada fulvicornis* cherche de préférence celui d'une andrène.*



Février 2024

Honig: Drei Produkte sehr gut

Handlung	Denner	Coop Naturaplan	Migros	Migros Bio	Coop Pro Garantie	Alnatura	Denner	Coop Pro Wertpapiere	Reckli	Langnese	M-Budget	Migros Selection	Coop Fine Food	Grandessa
Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung	Handlung
Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname	Produktname
Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g	Preis pro 100g
Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff	Wasserstoff
...

Un miel sur deux contenait des substances toxiques

21.02.2024, *Gesundheitstipp*, Sabine Rindlisbacher

Qui mange du miel ingère souvent aussi du glyphosate, un désherbant toxique. C'est ce que montre le test de *Gesundheitstipp*. Deux produits contenaient un insecticide interdit.

Pour une seule cuillère à soupe de miel, les abeilles s'envolent environ 1600 fois et visitent près de 80 000 fleurs. Elles aspirent le nectar dans leur estomac et le livrent à la ruche. Si les agriculteurs pulvérisent des pesticides, les animaux ramènent les poisons à leur ruche - et il y a des résidus dans le miel.

Cela se reflète également dans le test de *Gesundheitstipp* : presque un miel sur deux testé contenait des résidus de pesticides. Pour le test, un laboratoire a analysé la présence de pesticides dans 14 miels. Il a également déterminé la quantité d'eau contenue dans les produits et si les abeilles utilisaient également du nectar de plantes toxiques pour leur miel. Les produits coûtaient entre 70 centimes et Fr. 4,20 par 100 grammes.

Les produits à base de miel d'Aldi, Denner, Lidl et Langnese contenaient du glyphosate, un herbicide. L'Organisation mondiale de la santé et le Centre international de recherche sur le cancer classent ce désherbant comme « potentiellement cancérigène » pour l'homme. Selon les chercheurs, le glyphosate peut également endommager le patrimoine génétique. L'Autorité européenne de sécurité des aliments est moins critique à l'égard de ce poison. Récemment, l'UE a autorisé le glyphosate pour dix années supplé-

mentaires. En Suisse, un kilo de miel ne doit pas contenir plus de 0,05 milligramme (mg) de glyphosate. Le miel Grandessa d'Aldi en contenait près de 0,04 mg, ce qui est proche de la valeur maximale.

Insecticide dans les produits de Coop et Migros

Le laboratoire a trouvé des produits de dégradation de l'amitraz dans les coûteuses lignes premium Migros Selection et Coop Fine Food. Cet acaricide est censé lutter contre les acariens varroa qui se multiplient dans les cellules de couvain des abeilles mellifères. Selon la station de recherche Agroscope, les parasites tuent les colonies d'abeilles infestées en un à trois ans. En Suisse, l'utilisation de l'amitraz est interdite. La raison : cette substance est nocive pour le système nerveux humain et est toxique à long terme pour les organismes aquatiques. Ce dernier point vaut également pour ses produits de dégradation. Les produits à base de miel de Migros Selection et Coop Fine Food proviennent d'Espagne, où l'amitraz est autorisé pour le traitement des abeilles.

Le miel de fleurs M-Budget de Migros contenait de grandes quantités d'alcaloïdes pyrrolizidiniques. Ces substances sont produites par différentes plantes. Selon l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire, les personnes qui en consomment régulièrement de petites quantités peuvent développer un cancer. Une consommation régulière à plus forte dose entraîne des dommages au foie, selon l'agence. Selon l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques, les consommateurs ne devraient pas consommer plus de 0,007 microgramme d'alcaloïdes pyrrolizidiniques par kilo de poids

corporel et par jour. Pour un enfant de six ans pesant 20 kg, cela représente 1,4 microgramme de cette toxine végétale par jour. Une seule cuillère à soupe de miel M-Budget contient déjà deux tiers de la quantité maximale recommandée. Migros écrit à ce sujet dans son conseil santé : « Il n'existe pas de valeurs limites légales pour les alcaloïdes pyrrolizidiniques ».

Bio et Demeter sont le choix sûr

Le test montre que : Si l'on recherche du miel sans pesticides, il faut choisir des produits Bio ou Demeter. Les produits de Coop Naturaplan, Migros Bio et Alnatura ne contenaient pas de substances toxiques, tout comme le vainqueur du test « Miel de printemps Demeter » du maître apiculteur allemand Günter Friedmann.

Le miel Demeter était également celui qui contenait le moins d'eau dans le comparatif. Une faible teneur en eau signifie que le miel a été récolté à maturité - à un moment où les abeilles avaient suffisamment séché le miel et fermé les cellules des rayons avec des opercules de cire. Plus un miel est sec, mieux il se conserve. S'il contient beaucoup d'eau, il peut fermenter et devenir impropre à la consommation. En Suisse, le miel peut contenir jusqu'à 20 pour cent d'eau. Selon l'Office de la protection des consommateurs et de la sécurité alimentaire du Land de Basse-Saxe, il devrait toutefois contenir moins de 16,5 pour cent d'eau pour ne pas fermenter. Le vainqueur du test ne contenait même pas 15 pour cent d'eau. Le miel de montagne de Coop Pro Montagna en contenait 17,5 pour cent.

Cahier des charges strict pour le miel bio et Demeter

Les apiculteurs qui produisent du miel bio ou Demeter doivent choisir leurs emplacements de manière à ce que les abeilles puissent butiner le plus grand nombre possible de plantes bio. La

surface dans un rayon de 3 kilomètres doit être composée d'au moins 50 pour cent de surfaces bio ou de plantes sauvages. Cela correspond à peu près au rayon de vol des abeilles. En outre, les apiculteurs bio doivent élever leurs abeilles dans le respect de la nature. Ils ne doivent pas rendre les reines incapables de voler en leur coupant les ailes. Les apiculteurs conventionnels le font pour éviter que la reine ne s'envole avec son essaim. Si elle tente malgré tout de le faire, elle tombe au sol et meurt.

La production biologique n'autorise pas non plus les médicaments chimiques. Les ruches ne doivent pas être constituées de matières plastiques. Les feuilles de cire utilisées pour la construction de la ruche ne doivent pas non plus contenir de substances chimiques. Les apiculteurs bio et Demeter doivent laisser aux abeilles leur propre miel comme nourriture pour l'hiver. Seule la nourriture bio, telle qu'une solution sucrée, est autorisée comme alimentation complémentaire.

Accord UE : les pays de provenance du miel apparaissent sur l'emballage

31 janvier 2024, [foodaktuell.ch](https://www.foodaktuell.ch/) / *foodaktuell*

A l'avenir, le pays d'origine devra être clairement indiqué sur l'emballage du miel. Les négociateurs des Etats de l'UE et du Parlement européen se sont mis d'accord sur ce point mercredi soir, selon des informations du Parlement et des Etats de l'UE.

Jusqu'à présent, il suffisait d'indiquer pour les mélanges de miel s'ils proviennent ou non de l'UE. Il faudra également préciser à l'avenir la proportion de miel de chaque pays. Avant que les règles puissent entrer en vigueur, le Parlement et les Etats de l'UE doivent les approu-





Source: Image symbole Phabey

Jusqu'à présent, les mélanges de miel doivent uniquement indiquer si le miel provient de l'UE ou non.

ver formellement. Ceci est considéré comme une formalité. Les Etats de l'UE ont souligné que chaque pays pourrait décider que l'obligation d'indiquer le pourcentage sur l'étiquette ne s'applique qu'aux quatre proportions les plus élevées. Il existe également une exception pour les emballages pesant moins de 30 grammes : dans ce cas, les noms des pays d'origine peuvent également être abrégés à l'aide d'un code.

Nouvelles règles pour les jus et les confitures

Il y aura également de nouvelles règles pour les jus et les confitures à l'avenir. Selon les informations, les jus pourront à l'avenir être étiquetés comme « à teneur réduite en sucre » si au moins 30 pour cent du sucre naturel ont été éliminés. Toutefois, aucun édulcorant ne peut être utilisé. A l'avenir, pour un kilogramme de confiture, il faudra utiliser au moins 450 grammes de fruits.

Les acariens varroa causent deux fois plus de dégâts aux abeilles

02/12/2024, [schweizerbauer.ch](https://www.schweizerbauer.ch) / Schweizer Bauer en ligne

Dans une nouvelle étude, un chercheur de l'Université d'Ulm (D), en collaboration avec des collègues d'Europe et des Etats-Unis, a examiné l'impact de la propagation mondiale de l'acarien varroa sur la communauté virale des abeilles mellifères. Les chercheurs soupçonnent que l'acarien varroa a modifié la transmissibilité et la virulence de divers virus.

L'acarien varroa (*Varroa destructor*) est considéré comme l'une des principales causes des épisodes de mortalité d'abeilles de type épidémique, qui se produisent à maintes reprises ces dernières années, au cours desquels des colo-

nies entières meurent et qui peuvent causer de graves dommages économiques aux apiculteurs.

Des abeilles plus petites

Selon une déclaration de l'Université d'Ulm, l'infestation d'acariens affaiblit les abeilles domestiques (*Apis mellifera*) de diverses manières : en aspirant les liquides organiques, les larves déjà infectées perdent du poids et les abeilles écloses sont plus petites que les animaux en bonne santé. Les abeilles adultes sont également endommagées par les parasites. Les animaux affectés ont une durée de vie considérablement réduite, ont de moins bonnes performances d'apprentissage et ne retournent généralement pas dans la ruche. En Europe, le nombre de colonies d'abeilles mellifères est passé de plus de 21 millions (1970) à 15,5 millions en 2007. Ce déclin n'a augmenté de manière significative qu'à partir des années 1990.

Dans leur étude mondiale, des scientifiques d'Ulm, Halle-Wittenberg, Suède, Norvège, France, Suisse, Belgique et Etats-Unis ont examiné la propagation et la fréquence d'un total de 14 virus dans des colonies d'abeilles de Scandinavie, des îles britanniques, du Canada et de Nouvelle-Zélande. Cela avant et après la propagation de l'acarien varroa. Les données proviennent des années 2010 à 2013 et d'un total de 654 colonies, dont un tiers se trouvait dans une zone exempte de varroa.

Le varroa est en corrélation avec d'autres virus

Les chercheurs ont découvert que la présence du varroa dans les ruches examinées est en corrélation avec l'apparition d'autres virus. Il s'agit par exemple du virus des ailes déformées, dont la propagation est bien documentée en relation avec le varroa. Mais le virus de la cellule noire de reine, qui provoque la mort des pupes de la reine des abeilles, et le virus du couvain saciforme, qui infecte les larves d'abeilles mellifères, ont également été détectés.

« Un autre aspect intéressant de notre étude est que la grande taille de notre échantillon et les différents endroits où les échantillons ont été collectés nous ont aidés à identifier de nouvelles associations entre virus et varroas qui n'avaient pas été trouvées auparavant », explique Vincent Doublet de l'institut d'écologie évolutive et la génomique de la conservation à l'Université d'Ulm, qui, avec Melissa Oddie, sont les premiers auteurs de l'étude.

Les chercheurs s'inquiètent

Les chercheurs émettent l'hypothèse que l'acarien varroa doit avoir influencé les différents virus des abeilles. Ces virus se reproduisent particulièrement bien dans les colonies infectées et sont donc appelés virus opportunistes. « Dans le passé, la recherche s'est fortement concentrée sur le virus des ailes déformées, tandis que d'autres virus ont été laissés dans l'ombre. L'objectif le plus important de notre étude était d'accorder à d'autres virus l'attention dont ils ont besoin », explique le professeur agrégé Joachim De Miranda de l'Université suédoise des sciences agricoles, qui a coordonné l'étude.

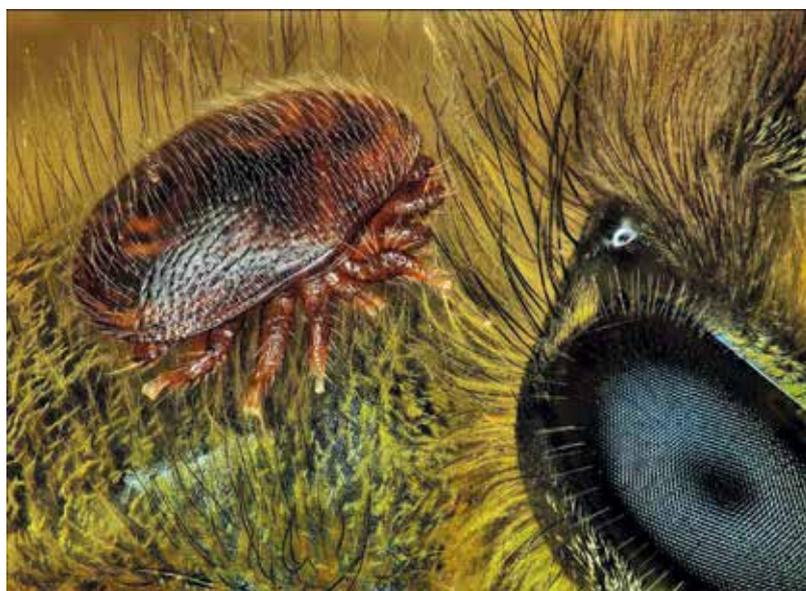
Les chercheurs sont préoccupés par ces résultats, d'autant plus qu'il n'existe pratiquement plus de zones exemptes de varroa dans le monde. En 2022, le varroa a atteint l'Australie qui est le dernier continent à avoir commencé la pratique de l'apiculture. Les scientifiques soulignent également que les infections des abeilles domestiques pourraient également se propager aux 20 000 espèces d'abeilles sauvages et autres pollinisateurs qui jouent un rôle important dans l'agriculture et les écosystèmes indigènes.

La génétique contre le varroa, une idée à affiner

13.02.2024, La Gruyère, Christophe Dutoit

L'anniversaire est quelque peu sinistre. Depuis quarante ans maintenant, le Varroa destructor est présent en Suisse. Samedi à Vuisternens-devant-Romont, devant l'assemblée des apiculteurs fribourgeois, Matthieu Guichard a présenté l'état de la recherche non pas sur la

Le varroa est un minuscule acarien qui peut s'attaquer soit aux larves dans les couvains, soit à l'abeille adulte. Il provoque notamment la maladie de l'aile déformée et peut anéantir une colonie en quelques mois.



Sources : Antoinette Franck

lutte contre cet acarien, mais sur la sélection des colonies d'abeilles qui lui résisteraient. Cette sorte de petit crabe aplati mesure entre 1 et 2 millimètres et parasite l'abeille soit au stade de larve dans les couvains, soit à l'âge adulte. Non seulement le varroa affaiblit l'individu sur lequel il se pose, mais il lui transmet également des virus, qui lui causent notamment des déformations des ailes. A court terme, la solution du traitement est largement pratiquée par les apiculteurs, au risque de voir leurs colonies être anéanties en quelques années. Mais, à long terme, l'acarien ne développera-t-il pas des résistances à ces traitements? Rien n'est moins sûr.

Taux de survie

C'est pour cette raison, explique le docteur en biologie moléculaire et génétique, que les scientifiques essaient depuis plusieurs années de sélectionner des colonies d'abeilles capables de résister au varroa. « Plusieurs caractères de résistance entrent en compte : la limitation des infestations, qui n'est pas pareille à la tolérance des abeilles en fonction des attaques, et surtout leur taux de survie. » Les chercheurs ont découvert plusieurs mécanismes de défense des abeilles. « Certaines ouvrières détectent les couvains infestés et les évacuent, explique Matthieu Guichard. D'autres ouvrent puis referment les cellules, ce qui perturbe la reproduction des acariens. » Certaines abeilles sont même « capables » d'épouiller leurs congénères.

Certes, mais de tels caractères procèdent-ils du hasard et de l'environnement alentour? Ou sont-ils liés à de la génétique que l'on pourrait sélectionner? La question est centrale et le conférencier a présenté samedi un résumé de la littérature récente à ce propos.

Faible héritabilité

Pour l'immense majorité des recherches, la notion d'héritabilité des caractères résistants est malheureusement très faible. Ce qui tend à dire qu'une abeille qui a développé les techniques de résistance au varroa peine à les transmettre à ses descendants. En clair : dans l'immense majorité des cas, la survie d'une colonie d'abeilles n'est pas liée à la génétique, mais à des conditions particulières. D'autres chercheurs ont traité le problème de manière plus drastique : ils ont carrément cessé les traitements contre le varroa et ont repéré quelles colonies survivaient naturellement à ses attaques. Au

bout de quelques années, quelques pourcents ont bel et bien survécu, mais pas forcément les espèces les plus intéressantes pour les apiculteurs. Ce qui est plutôt fâcheux. Au terme de sa présentation, Matthieu Guichard a abouti à une conclusion décevante: « Il n'existe pas encore de solution miracle. Pour l'heure, seuls les traitements et un concept efficace de lutte contre le varroa permettent la survie des colonies. ».

Les abeilles provoquent des disputes entre voisins

20/02/2024, Berner Zeitung / Edition Ville+Région Berne, Simon Wälti

Avez-vous besoin d'un permis de construire pour trois colonies d'abeilles? Et à quel point les animaux sont-ils dangereux? Le canton de Berne apporte des éclaircissements dans un cas à Bremgarten.

Lorsque le comportement des abeilles est décrit en allemand officiel, cela peut paraître un peu étrange. Les éléments suivants sont négociés: la direction de la sortie des ruches, l'itinéraire de vol au-dessus des propriétés voisines, l'augmentation de la densité d'abeilles dans une zone, le danger possible pour la sécurité publique et le potentiel perturbateur des « abeilles Buckfast ».

Ces termes peuvent être lus dans une décision récemment publiée par le service cantonal des constructions à propos de l'apiculture. Depuis 2019, un habitant du quartier Kalchacker à Bremgarten élève des abeilles dans trois ruches mobiles et « parfois temporairement une jeune colonie dans la petite ruche Miniplus ». Le service du bâtiment ne s'est pas opposé à l'apiculture, les ruches ne doivent donc pas être retirées - comme l'ont demandé un habitant et la commune de Bremgarten. Le litige est né du fait qu'un voisin a été gêné par les insectes et est donc intervenu auprès de la municipalité. Comme il souffre d'une grave allergie au venin d'insecte, il a dû apporter des changements importants à son quotidien à cause des abeilles. Et comme il y a un chemin public entre les parcelles, d'autres personnes seraient également gênées par les abeilles, a-t-il critiqué.

Un dérangement important?

La municipalité a ensuite découvert qu'il n'y avait pas de permis de construire pour les ruchers mobiles. Selon la municipalité, l'implantation d'un tel système devrait être étudiée en zone résidentielle. On peut également supposer qu'il y aura une perturbation de l'ordre public,



Photo: Tania Faltler (Express)

car le nombre d'abeilles est particulièrement élevé dans la zone d'un étang du quartier. Elle demande donc à l'apicultrice de retirer ses colonies de la propriété; le dérangement est également important pour le citoyen moyen.

L'apicultrice a déposé une plainte contre cette injonction auprès du service des constructions du canton de Berne. Selon eux, un élevage d'abeilles à une échelle aussi modeste est facilement compatible avec la vocation de la zone, c'est-à-dire y vivre. Les abeilles ne généreraient pas de perturbations excessives. Les trous d'entrée sont dirigés vers la maison de la propriétaire et les ruches se trouvent dans un coin de sa propriété. Elle élève également de « douces abeilles Buckfast ». L'apicultrice a écrit qu'elle n'était au courant d'aucun cas dans lequel ses abeilles auraient mis en danger des personnes ou l'environnement. Selon Wikipédia, les abeilles Buckfast sont une race élevée en 1916 par un moine bénédictin dans le monastère anglais de Buckfast. Le moine a croisé diverses abeilles occidentales, en principe pas agressives. Pour la gestion du bâtiment, les colonies d'abeilles entraînent une certaine augmentation de la densité d'abeilles, mais cette augmentation n'est pas significative. La proximité des ruches ne signifie pas qu'elles représentent un plus grand danger.

De plus, ces insectes ne sont généralement pas agressifs. Même les groupes de personnes présentant une sensibilité accrue n'auraient pas à adapter ou à restreindre excessivement leur mode de vie. Dans le cas des ruches, une distance de sécurité de dix mètres doit être respectée par rapport aux bâtiments publics et aux systèmes de circulation. C'est le cas ici car, selon la direction du bâtiment, la distance de sécurité n'est pertinente que dans le sens des ouvertures de ruches. Les planches de vol des abeilles sont orientées vers la maison de

Les abeilles ne sont que légèrement agressives. Mais un habitant craignait pour sa santé à cause d'une allergie.

l'apicultrice, de sorte qu'il n'y a qu'un risque de collision avec les abeilles volant dans la zone. De plus, le jardin est séparé du trottoir par une haute haie, ce qui réduit encore les risques de collision. L'élevage d'abeilles dans les zones résidentielles est donc autorisé; aucun permis de construire n'est requis. L'affaire paraissant claire aux services de construction, ils ont décidé de ne pas procéder à une inspection ni de fournir d'autres preuves. La décision n'a pas été prise plus loin et est juridiquement contraignante. L'apicultrice a gagné la journée, ses insectes peuvent continuer à récolter le nectar dans les zones d'habitation de Bremgarten et à le transformer en miel. Le voisin, quant à lui, doit déboursier ses frais d'avocat et de procédure, soit un total d'environ 5200 francs.

Les apiculteurs bernois réclament une stratégie et des moyens pour lutter contre le frelon asiatique

19.02.2024, *lqj.ch / Le Quotidien Jurassien Online, KEYSTONE*

Alors que le frelon asiatique a fait une entrée remarquée sur le territoire bernois (en particulier dans le Jura bernois) l'an dernier, les apiculteurs bernois s'inquiètent de l'absence de stratégie cantonale pour lutter contre cet insecte invasif. Une motion sera débattue en mars au Grand Conseil.

L'hiver particulièrement doux que traverse la région risque de ne pas engendrer que des conséquences désagréables pour les stations de skis. Du côté des apiculteurs, l'inquiétude est également palpable. Les températures de ce début d'année présagent une prolifération importante du frelon asiatique dès le retour du printemps.

Les apiculteurs de la région s'attendent à une multiplication des attaques de frelons asiatiques sur les ruches à la fin de l'été.



© KEYSTONE

Progression fulgurante

Alors qu'en 2022, cet insecte invasif - qui s'attaque notamment aux colonies d'abeilles, mais aussi aux autres insectes pour nourrir ses larves - n'avait encore jamais été observé dans le Jura bernois, une quinzaine de signalements ont été rapportés en 2023. Trois nids ont pu être localisés et détruits, à Court, Saicourt et Orvin. Sur l'ensemble de la Suisse, alors que seuls 46 signalements avaient été enregistrés dans huit cantons en 2022, on en a recensé plus de 1000 dans treize cantons en 2023 (plus de 160 nids confirmés), principalement en Suisse romande.

Cette progression fulgurante en une saison a de quoi inquiéter les apiculteurs bernois. Car si certains cantons ont mis en place des stratégies claires pour lutter contre le frelon asiatique, ce n'est pas le cas dans le canton de Berne. En effet, beaucoup de services cantonaux sont concernés par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (ces dernières années, il a été question de diverses variétés de plantes, du moustique tigre, de la moule quagga ou encore de fourmis envahissantes), mais il n'existe aucune directive claire, pas plus qu'un service de référence pour coordonner la lutte, déplorent les apiculteurs.

« Or, sans une organisation claire ni un soutien financier du canton, il sera impossible de lutter », prévient Thomy Gross, président de la société d'apiculture du Jura bernois. Ce dernier cite par exemple le canton de Genève, qui a mis en place une organisation exemplaire, ce qui lui a permis de détecter et de détruire une centaine de nids l'an dernier.

Face à l'urgence de la situation, les apiculteurs bernois ont donc activé leurs relais politiques. Une motion interpartis a été déposée au Grand Conseil, qui sera débattue en mars. Le texte demande notamment la mise en place d'une stratégie pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique et la mise à disposition de moyens financiers.

La réponse du Gouvernement bernois s'est toutefois avérée « un peu décevante », avoue Thomy Gross. Car s'il se dit conscient de la menace que fait planer le frelon asiatique sur les abeilles domestiques ainsi que sur les plantes dépendant de la pollinisation, le Conseil-exécutif n'entend rien révolutionner pour 2024. Il préfère en effet prendre le temps de mettre en place un futur « bureau de coordination sur les néobiotes », le frelon asiatique n'étant « pas la première ni

l'unique espèce exotique envahissante» pour laquelle il faut définir une stratégie, explique-t-il, arguant vouloir apporter une solution globale à la problématique des espèces envahissantes.

Concernant le frelon asiatique, quelques moyens devraient malgré tout être réaffectés en 2024 au sein du département de l'environnement, afin de financer « les mesures les plus urgentes ». Comme la formation d'apiculteurs et l'acquisition de matériel pour rechercher les nids, et des contributions financières pour éliminer ces derniers.

Ouvrir l'œil et signaler

Thomy Gross espère que le Grand Conseil saisira davantage l'urgence de la situation. « C'est le dernier moment pour agir. Certes, on est condamné à vivre avec le frelon asiatique. Mais il faut absolument maintenir le niveau d'infestation le plus bas possible. Et éviter d'en arriver à la situation de la Galice, où on recense 12'000 frelons asiatiques au km². Ce serait la mort de nos abeilles », prévient-il.

De son côté, la société d'apiculture du Jura bernois entend sensibiliser la population au problème afin qu'un maximum de nids puissent être repérés. « Nous allons notamment approcher les pêcheurs et les chasseurs, qui sont beaucoup dans la nature », indique le président. Chacun est aussi invité à ouvrir l'œil et à signaler la présence du frelon asiatique sur la plateforme internet dédiée.

Thomy Gross, 35 ans, Perles, président de la Société d'apiculture du Jura bernois

Thomy Gross a passé son enfance à Court. Ce n'est qu'au moment de ses études du côté de Macolin, de Fribourg et de Berne qu'il s'est éloigné de la région. Diplômé en santé et recherche dans le sport, il est aujourd'hui employé à la Fédération suisse de natation, comme responsable performance et relève dans la discipline du water-polo. Durant ses loisirs, il pratique l'apiculture, possédant des ruches à Moron ainsi qu'à Perles, où il réside désormais, à mi-chemin entre son travail à Berne et les attaches familiales dans le Jura bernois. Depuis 2023, il est le président de la Société d'apiculture du Jura bernois et s'inquiète notamment de la progression du frelon asiatique dans la région.

Agir avant l'attaque des frelons

22.02.2024, *labroye.ch / La Broye Hebdo Online, Martine Machy*

La Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA) vient de lancer une campagne d'information sur la lutte contre l'invasion du frelon asiatique auprès de 300 communes vaudoises. Un phénomène à prendre au sérieux au cours des prochaines années.

Sur le site de la commune de Lucens est apparu dernièrement un avis de recherche. Pas d'enfant disparu ou de témoins d'un accident, mais des nids de frelons asiatiques à signaler. Comme d'autres communes vaudoises, Lucens, n'ayant pas encore eu vent de la présence de nids sur son territoire, tient à prévenir ses habitants des dangers que l'insecte venu de loin risque de causer.

Repérer un frelon asiatique

Originaire d'Asie, ce frelon n'est pas arrivé directement en Suisse. Il a d'abord fait escale à Bordeaux en 2004, avant d'explorer peu à peu l'Europe, le canton du Jura en 2017, puis les cantons de Genève, Vaud et Fribourg à partir de 2019. Depuis 2022, il visite le Plateau et l'Arc jurassien. Selon Quentin Voellinger, président de la FVA, le frelon asiatique progresse de 80 kilomètres par an sur le territoire, plutôt à une altitude au-dessous de 1000 mètres. Actuellement, son expansion semble inévitable et son éradication difficile.

Le frelon asiatique est facilement repérable. Il mesure au moins 1,7 centimètre. « Son thorax est surtout noir, avec de légères bandes jaunes, ses ailes sont plus effilées que celles du frelon européen et ses pattes sont jaunes », décrit Michel Ulmann, apiculteur à Yvonand. « Il peut faire du surplace pendant une heure devant une ruche », précise-t-il.

Les nids de frelons asiatiques ont une forme particulière. Les nids primaires sont aussi grands et ronds qu'un ballon de foot, tandis que les nids secondaires, plus volumineux, prennent la forme d'une goutte d'eau. Que faire en cas de repérage d'un nid ? Surtout ne pas le détruire soi-même ! La Direction générale de l'environnement (DGE) recommande aux particuliers et aux communes de faire appel à un désinfestateur professionnel. Quant à La FVA, elle conseille de prendre une photo du nid et de relayer toutes les informations sur le site www.frelonasiatique.ch.



Le frelon asiatique se reconnaît facilement à ses pattes jaunes et à son abdomen noir.

Un insecte invasif

C'est au printemps qu'une colonie de frelons asiatiques formera un nid primaire (avant-toit, cabane de jardin, garage, parasol fermé, buissons, haies...). Si elle se sent à l'étroit, elle construira, durant l'été, un nid secondaire sur les cimes des arbres. Les jeunes reines fécondées en automne quitteront alors le nid, se planqueront dans un endroit chaud en hiver et se reproduiront avec le retour des beaux jours. Une reproduction sans fin si les nids primaires ne sont pas détruits dès leur signalement. Un nid secondaire pouvant contenir jusqu'à 8000 individus.

En recherche de protéines pour nourrir les larves, le frelon asiatique s'attaque aux insectes (abeilles, guêpes, mouches, papillons, araignées). Mais il peut aussi s'aventurer sur les marchés ouverts qui vendent de la viande. Et pourquoi pas s'inviter à un barbecue ! Le problème est que les abeilles mellifères sont des proies faciles pour le frelon asiatique les guettant en vol stationnaire à la sortie de la ruche.

En France, de nombreux ruchers ont ainsi péri. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Si les abeilles mellifères disparaissaient, la pollinisation des plantes et des cultures risquerait de devenir problématique. En ce qui concerne l'homme, le frelon asiatique n'est pas plus dangereux qu'un autre insecte, si l'on n'est pas allergique aux piqûres. Mais attention : ne jamais s'approcher à moins de cinq mètres d'un nid, car le frelon asiatique se défendra avec ses nombreux copains.

Mission impossible ?

En 2023, d'après les chiffres de la FVA, 40 nids ont été détruits dans le canton de Vaud. Ce sont surtout les régions proches du Léman et le Nord vaudois qui ont été touchés. Pour 2024, les prévisions sont exponentielles et estimées à 400 nids. D'après Romain Savary, collaborateur scientifique à la DGE, « la présence du frelon asiatique dans la Broye en 2024 semble plus que probable ». L'an passé, la lutte contre le frelon asiatique dont la charge revient aux cantons a été rendue possible grâce à la collaboration entre la FVA et la task force vaudoise, sous la responsabilité de Daniel Cherix, biologiste et professeur honoraire à l'UNIL. La FVA a formé 60 apiculteurs bénévoles à la problématique du frelon asiatique et les a nommés « délégués frelon asiatique » (DFA). L'apiculteur Michel Ulmann est ainsi devenu DFA pour le Nord vaudois. Son rôle est d'informer les autres apiculteurs de la région, de les aider à l'identification de l'insecte et à la recherche de nids. Proche de la Grande Carrière, il a assisté, l'été passé, à l'intervention de la task force, parce que des frelons asiatiques s'en prenaient à ses ruches. Pour trouver le nid secondaire, cette dernière a endormi un frelon en le plaçant dans une glacière. Puis, elle l'a équipé d'un émetteur et d'une antenne en espérant le suivre avec un appareil de radiotéléométrie. Afin qu'il puisse reprendre des forces et s'envoler, elle l'a nourri au sirop avec une pipette. Si le frelon ne meurt pas ou ne se débarrasse pas de son émetteur en vol, la task force tente de le filer jusqu'à sa planque. Sans l'intervention des pompiers cette fois-ci, elle a pu détruire le nid situé sur un arbre à 14 mètres, à l'aide de dioxyde de soufre, un gaz qui ne nuit pas à l'environnement.

DATES À RETENIR

	Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact	Public cible	Participation
JURA SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE DELÉMONT ET ENVIRONS	21.04.24	10 h 00	Gestion de l'essaimage, agrandissement, cadres à mâles et pose des hausses.	Station de lavage, Bellerive	Marc Flühmann Charly Nusbaumer	apiculteurs	public
	26.05.24	10 h 00	Formation des nucléi : par exemple le nucléi de la mi-journée.	Station de lavage, Bellerive	Marc Flühmann Charly Nusbaumer	apiculteurs	public
JURA SOCIÉTÉ D'APICULTURE AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS	13.04.20	17 h 30	Assemblée générale de printemps	Restaurant Saint-Hubert, Mormont		apiculteurs	interne à la section
	21.04.24	10 h 00	Agrandissement des colonies, formation de nucléi, gestion des cadres à mâles.	Pavillon du jardin botanique de Porrentruy	Stéphane Rubin 078 707 16 76 stephrub@monnot.ch	apiculteurs	toutes les sections
	19.05.24	10 h 00	Prévention de l'essaimage, récolte, suivi nucléi.	Rucher-école, Porrentruy	Stéphane Rubin 078 707 16 76 stephrub@monnot.ch	apiculteurs	toutes les sections
NEUCHÂTEL SOCIÉTÉ D'APICULTURE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES	24.04.24	20 h 00	Stamm ouvert à tous. Echanges d'expériences et de pratiques.	Restaurant du Chevreuil La Chaux-de-Fonds	Michel Fahrny 032 968 71 58	apiculteurs	toutes les sections
	24.05.24	20 h 00	Stamm ouvert à tous. Echanges d'expériences et de pratiques.	Restaurant du Chevreuil La Chaux-de-Fonds	Michel Fahrny 032 968 71 58	apiculteurs	toutes les sections
VAUD SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU CHAMOSSAIRE	28.04.24	10 h 00	Visite de printemps et informations frelon asiatique	Chez Vincent Anex-dt-Chenaud Les Cases, Saint-Maurice	apichamossaire@gmail.com	apiculteurs	toutes les sections
SERVICE SANITAIRE APICOLE	11.04.24	20 h 00	Formation de jeunes colonies	En ligne et en direct	Participation sans inscription; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa	apiculteurs	public



PORTES OUVERTES
 Samedi 4 mai
 De 09h00 à 13h00



De nombreux rabais vous attendent!

- 10% sur les ruches et les ruchettes*
- Jusqu'à 20% sur le matériel de miellerie et les pots à miel*
- Ruche de fabrication locale
- Calibrage des réfractomètres
- Dégustation et vente d'hydromel

* rabais non cumulable, selon le stock disponible, valables uniquement le 4 mai

PASSION APICOLE Rue du Château 4, 1088 Ropraz
 www.passionapicole.ch passionapicole@atomes.ch

A VENDRE

Châtel-St-Denis

10 ruches DB 10 ou 12 cadres
1 ruche Warré

Ainsi que tout le matériel apicole,
 y compris pour l'extraction

Paul Cottet - 021 947 47 84 - 079 325 26 50

A VENDRE (BioSuisse)

**Nucléis DB hivernés,
 reine Carnica d'élevage 2023**

Fr. 300.- disponible dès mi-avril

Nucléis 2024

dès mi-juin (Fr. 250.-)



Réservation : yvan.maytain@gmail.com

A VENDRE

Maturateur lega 200 kg neuf

Fr. 180.-

Ruches vides Dadant Blatt
10 cadres avec hausse

Fr. 50.-/ruche

1283 Dardagny - Kim Salt 078 656 59 34

FRELON®

Votre partenaire de lutte
 contre frelons et guêpes

freelon.ch

PRIX POPULAIRE
 DANS
 LE QUALITATIF ET
 DURABLE

Besoin d'équipement
 de tracking?

Traitement et extraction
 de nids?

APPELLE-NOUS
 MAINTENANT

077 236 00 07
 Téléphone et WhatsApp



NOTRE CATALOGUE



Prix spéciaux
 pour mars et av

A VENDRE

Nuclei hiverné BIO

Livraison possible
Réservation 077 470 55 85
Les Ruchers du Talus



Achète cire Suisse

A VENDRE D'OCCASION

**Hausses Dadant bois ou plastique
avec cadres sans cire.**

Fr. 12.- pièce, dès 50 pièces Fr. 10.-/pièce

ainsi que des **ruchettes LEGA
neuves avec nourrisseurs**

Fr. 25.- pièce, dès 50 ruchettes, Fr. 20.-/pièce

Tél. 077 204 59 02 ou 079 220 90 63

A VENDRE

Vaud - Nord Vaudois

**Nucléis 2023 reine F1
Carnica sur cadres Dadant**

Fr. 250.-

079 662 35 77

A VENDRE

**Ruches DB 11 cadres
avec hausses**

Tél. 079 772 25 50

BEETRAFFIC

L'application continuera à
fonctionner durant
l'année 2024.



APICHOU



49.00
CHF

APICHOU

C'est une mini ruchette de fécondation.

Fabriquée en bois, facile à visiter, à installer et compatible avec les ruches Dadant.

Produit Suisse provenant d'un atelier protégé.

Pour plus d'informations

N. 0763465906
www.la-ruche-verte.ch



Cours de protection des abeilles sauvages : les inscriptions sont ouvertes

On nous demande souvent dans le grand public ce que les personnes non engagées en apiculture peuvent faire pour soutenir les abeilles. Plutôt que d'installer une ruche dans son jardin ou sur son balcon, nous suggérons à ces personnes bien intentionnées de s'engager pour la promotion de la biodiversité, en offrant des ressources et des conditions favorables aux abeilles, aux espèces sauvages en particulier.

Grâce au soutien de l'Office fédéral de l'environnement et de la fondation Symphaxis, BienenSchweiz a mis sur pied des cours de protection des abeilles sauvages qui permettent de répondre à ce besoin. La Société romande d'apiculture a le plaisir de les offrir au public romand dès 2024.

Ces cours se composent de plusieurs modules. Tout d'abord un module de base et d'introduction d'une journée qui dresse un panorama de l'ensemble de la problématique. A savoir :

- que sont les abeilles sauvages (pour rappel il en existe près de 20'000 espèces dans le monde, dont plus de 600 en Suisse) ?
- quels sont leurs besoins ?
- quel est leur statut (près de la moitié sont menacées en Suisse) ?
- quelles mesures peuvent être prises pour les protéger et leur offrir de meilleures conditions de vie ?

Un tel programme ne pouvant être assuré de manière approfondie en une seule journée, des modules spécialisés d'approfondissement de chacun des quatre chapitres principaux du cours de base seront offerts dans un deuxième temps aux participants désireux d'aller plus loin.

Xylocopa violacea.
Photographie de
Max Huber.

A qui ces cours s'adressent-ils ?

Avant tout au grand public, mais aussi aux apicultrices/eurs qui souhaitent en savoir plus, ainsi qu'aux professionnels des aménagements publics, tels qu'architectes, jardiniers ou aménagistes. Ces derniers trouveront dans les cours approfondis des suggestions d'aménagement dans les espaces urbains.

Prix : CHF 240.- par journée de cours

Responsable des cours :

Vittorio Quarta
brevet@abeilles.ch

Quand et où ces cours auront-ils lieu ?

Dans un premier temps, les cours de base sont proposés dans cinq lieux de Suisse romande au printemps 2024. Les modules d'approfondissement seront ensuite organisés pour l'automne ou l'hiver prochain.

Modules de base du printemps 2024 :

Date	Lieu
4 mai 2024	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
11 mai 2024	Ecole d'agriculture du Valais, 1950 Sion
1 juin 2024	Centre horticole de Lullier, 1254 Jussy
15 juin 2024	The Bowling Hotel, 1260 Nyon
29 juin 2024	Jardin botanique de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel

Inscriptions: en ligne à l'adresse www.abeilles.ch/devenir-actif/cours-de-protection-des-abeilles-sauvages

NB: si le nombre de participants n'est pas suffisant, des regroupements seront proposés

Envie de soutenir la cause apicole ?

Nous vous proposons l'achat de timbres-poste afin d'agrémenter vos envois avec de belles photos d'abeilles et en même temps de soutenir l'apiculture romande à travers sa faïtière.

Pour ce faire, il vous suffit de commander des timbres-poste pour vos envois. Les timbres proposés sont des timbres officiels en courrier A ou en courrier B, au prix de 21 fr. la feuille de 12 timbres courrier A, et 19 fr. la feuille de 12 timbres courrier B. La majoration par rapport au prix normal représentera votre contribution à l'apiculture et sera versée sur un fond destiné à mettre en place de nouveaux outils pédagogiques.

Vous avez le choix entre 5 designs différents. A vous de choisir celui ou ceux qui vous plaisent le plus (1 design par page de 12 timbres) ! Les photos sont généreusement mises à disposition par Yves Sanglard (www.sanglard.ch/yves).

D'avance un grand merci pour votre contribution et votre soutien.

Bon de commande

Design	Désignation	Courrier	Prix	Quantité*	Montant
A	Feuille 12 timbres « Chicorée »	A	21.-		
		B	19.-		
B	Feuille 12 timbres « Échinacée »	A	21.-		
		B	19.-		
C	Feuille 12 timbres « Souci »	A	21.-		
		B	19.-		
D	Feuille 12 timbres « Tournesol »	A	21.-		
		B	19.-		
E	Feuille 12 timbres « Oranger »	A	21.-		
		B	19.-		
	Don				
	* Commande minimale : 2 feuilles			Total	

Frais de port offerts. Paiement à 30 jours dès réception des timbres.

Entreprise

Prénom et nom

Adresse

NP et localité

Lieu et date

Signature

Date de livraison souhaitée



A



B



C



D



E

A retourner par courrier ou par e-mail à :

Aude Steiner, Les Brussattes 1, 2904
Bressaucourt, administration@abeilles.ch



JAB
CH-2904 Bressaucourt
P.P. / Journal



Retours à :
Revue suisse d'apiculture
Les Brussattes 1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Site internet :
www.abeilles.ch

Composition du comité de la Société romande d'apiculture (4/2024)

PRÉSIDENTE

M. Francis SAUCY - Tél. 079 634 54 09
Rue des Châteaux 49 - 1633 Vuippens
E-mail : presidence@abeilles.ch

VICE-PRÉSIDENTE – MATÉRIEL DE PUBLICITÉ – MARKETING – INFORMATIQUE – CONCOURS DES RUCHERS

M. Olivier MOOSER - Tél. 078 712 02 10
Grienweg 2 - 2572 Mörigen
E-mail : vice.presidence@abeilles.ch

SECRETARIAT – FINANCES – BIBLIOTHÈQUE – ARCHIVES

M. Henri ERARD - Tél. 032 466 34 54
Allée des Soupirs 1 - 2900 Porrentruy
E-mail : caissier@abeilles.ch

CONTRÔLE DU MIEL

M^{me} Mélanie BAUDET - Tél. 079 251 18 74
Rte des Coudres 7 - 1298 Céligny
E-mail : miel@abeilles.ch

VULGARISATION – ASSURANCE VOL, DÉPRÉDATIONS ET INTOXICATIONS

M. Benoît DROZ - Tél. 079 773 43 69
Länggassstrasse 61 - 3012 Bern
E-mail : vulgarisation@abeilles.ch

ÉLEVAGE – PRÉPOSÉE AUX VÉTÉRANS

M^{me} Céline JURIK - Tél. 078 848 56 21
Grandchamps 5 - 1896 Miex
E-mail : elevage@abeilles.ch

SANS DICASTÈRE

M^{me} Corinne HAESLER - Tél. 079 722 51 05

Hors comité

ADMINISTRATION – ABONNEMENTS – CHANGEMENTS D'ADRESSE

M^{me} Aude STEINER, assistante administrative
Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt
Tél. 032 466 76 64 (LU-JE 8h30-11h30 et JE 13h30-16h30).
E-mail : administration@abeilles.ch.

Les abonnements partent toujours du 1^{er} janvier. Les nouveaux membres reçoivent la Revue Suisse d'Apiculture à partir du mois pendant lequel ils ont effectué le paiement de leur cotisation. Les revues antérieures peuvent être consultées en ligne en ouvrant un compte (compris dans l'abonnement) sur revue.abeilles.ch. Prix de l'abonnement annuel : 60 francs suisses.

Les personnes qui souhaitent s'abonner peuvent le faire en remplissant le formulaire en ligne (revue.abeilles.ch, Abonnement) ou en contactant l'assistante administrative.

Changement d'adresse : Les demandes doivent être adressées à l'assistante administrative (M^{me} Aude Steiner) en précisant la nouvelle adresse et le N° de membre. Le changement est gratuit.

RÉDACTION RSA – ANNONCES – PESÉES & OBSERVATIONS

M^{me} Isaline BISE - Tél. 079 727 61 43
Rte de Morlens 100, 1674 Morlens
E-mail : revue.sar@abeilles.ch

Délais rédactionnels : voir sous le sommaire de chaque édition.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

M^{me} Céline JURIK - Tél. 078 848 56 21
Grandchamps 5 - 1896 Miex
E-mail : conseils.debutants@abeilles.ch

BIBLIOTHÈQUE – MÉDIATHÈQUE DU VALAIS

Médiathèque du Valais
Bibliothèque cantonale
Rue de Lausanne 45, 1950 Sion
Tél. 027 606 45 50.
E-mail : mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch
Site internet : www.mediatheque.ch